



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE

**CHALCOPHORE**

# FAIRE VIVRE LA PRÉHISTOIRE

P5 À 7

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
TERRITORIALES P8 • ÉCO P10 • EN BREF ET EN CHIFFRES P12  
JACQUES FUSINA P23 • ENVIRONNEMENT P24 • VIE PRATIQUE P26  
AGENDA P28 • RÉTRO P29 • CARNETS DE BORD P30  
ANNONCES LÉGALES P13



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

CHÌ TANTI VOTI?  
OGHJE PÀ ME,  
HÈ LITERATURA  
È BASTA!



## SOMMAIRE À LA UNE

CHALCOPHORE

FAIRE VIVRE LA PRÉHISTOIRE P5 À 7



OPINIONS

POLITIQUE **TERRITORIALES**ÉCO **LIBÉRER LA MAISON DES SUBSTANCES NOCIVES**

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

ENVIRONNEMENT **LA POLLUTION PREND DES VACANCES**PARTICULIER-EMPLOYEUR **RESTEZ DANS LES CLOUS**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P12

P23

P24

P26

P28

P29

P30

P13

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Literatura

L'ora di a dicisioni hè vicina. Sta dumenica, s'hà da cunnoscia u visu novu di l'Assemblea di Corsica. U prima ghjiru hà datu parechji insignamenti. Pà cumincià, a famighja naziunalista hà racoltu guasgi 58 % di i voti, s'è no femu u contu di i quattu listi in corsa. L'ultimu presidenti di l'Esecutivu, Gilles Simeoni, esci rinforzatu da ssa stonda demucrativa, cù un risultatu abbastanza cunfurte-vuli (più di 29 %) di pettu à u so avversariu principali Laurent Marcangeli. U merri d'Aiacciu, cù mancu 25 %, hà mancatu a so sfida, dopu avè vulsutu «dualizà» troppu st'alizzioni tarritorialiali, senza cuntà chì fora di u so pesu maiò in Aiacciu è un successu currettu in Corsica Suttana, u presidenti di a Cumunità d'agglomerazioni di u paesi aiaccinu ùn hà micca cunvintu una maghjuria d'alittori in Cismonti. S'ellu si volta à i naziunalisti, u capimachja di u PNC Jean-Christophe Angelini ci l'hà fatta à qualificassi, ciò chì ùn hè micca statu casu di l'altra cum-punenti di l'ultima maghjuria tarritorialiali. Corsica Libera, movimentu purtatu da l'ultimu presidenti di l'Assemblea di Corsica Jean-Guy Talamoni, hà mancatu a qualificazioni pà 0,10 %. Eppo l'altru currenti indipendentistu, chì ùn era micca elettu, s'hè, invece, alzatu à u nivellu di a competizioni. A lista Core in Fronte di Paul Félix Benedetti, cù 8,39 %, hà rializatu una billissima alizzioni è intrarà inde l'emiciculu u 1<sup>o</sup> di lugliu. Da un'antra banda, a lista di u merri di Bunifaziu Jean-Charles Orsucci, ch'ellu identificava à manca è sustinuta da La République en Marche, s'hè presa un schjaffu, cù mancu 6 % di i voti. Un scumpientu. U Rassemblement National di François Filoni ùn hà mancu appena cunvintu, cù 4 %, senza cuntà l'altru movimentu di strema diritta, «Forza Nova», di Jean-Antoine Giacomi, è mancu 0,60 %. Infini, a manca corsa si ni mori appena di più, trà i 3,75 % di l'eculugisti d'Agnès Simonpietri è i 3,18 % di i cumunisti di Michel Stefani. S'è certi pensani chì tuttu hè ghjucatu, sarò soca intarissantissimu di suvità stu sicondu ghjiru, aldilà di a simplici «dualità» vulsuta da certi. Parchi, à dilla franca, saria un sbagliu di qualificà «u restu» di «literatura» ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**

Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

**CHAUFFE MARLÈNE! CHAUFFE!**

**EN LIBERTÉ** *En ces temps où, chronique d'une victoire annoncée*, les Bleus, avec ou sans Alexandre Benalla dans le bus, s'apprêtent à descendre les Champs-Élysées, entre deux rangs de bobos et de gueux en liesse, fraternellement unis sous une même bannière, Jean Castex est un coach heureux. Il peut s'enorgueillir d'avoir dans son équipe, en la personne de Madame Schiappa, un élément protégé. Elle sait et peut tout faire, Marlène. Exemple? Sous la toque et la casaque de Laurent Saint-Martin, cravache simili-or de l'écurie LREM, provisoirement moins connue que les Grandes écuries du prince de Condé, elle a voulu prouver toute son incapacité à chauffer une salle de spectacle. Y'a pas eu photo! Elle a parfaitement réussi dans son entreprise. En même temps, noblesse oblige, elle a avantageusement démontré, une fois de plus, que le ridicule n'engageait jamais le pronostic vital. Avancée scientifique plus que rassurante pour chacun d'entre nous. Indubitablement, Madame Schiappa prend du volume. Donnée dont il faudra bien tenir compte à l'avenir. Mais en attendant, avec l'entre-deux tours, Marlène est tenue de remettre le bleu de chauffe et de faire chauffer la colle pour raccommoder les poteries de grès à gré, les faïences sans fiancée, les sébiles non recyclables et les Sèvres d'une tour de Babylone où tous ses petits camarades et adversaires d'un jour babillèrent tout du long de l'aune. Infatigable - rendons-lui cette justice - elle s'y attellera sans moufter. Attentive à rincer les vases; à purger les sots; à, sous le sceau du secret, vider seaux et seilles où d'autres s'étaient laissés aller à épancher leur rancœur ou déverser leurs versets sataniques. Dans l'épreuve, elle pourra s'appuyer sur l'heureuse issue de la crise sanitaire. Si provisoire fût-elle, elle stigmatise l'erreur de ceux qui pensaient que rien ne serait plus comme par le passé. Gens de peu de foi, pourquoi avoir douté? Phénix de l'Europe, la France renaît de ses cendres. En témoigne la grève, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, annoncée par la SNCF. Revoilà les beaux jours. Bientôt de nouveaux impôts, benoîtement nommés prélèvements, reflleuriront Comme avant. Pareil. En vérité, on vous le dit. Alleluia! ■

*Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI*

**HUMEUR****Mémoire à trous**

Il est normal pour un journal de recevoir communiqués, tribunes, courriers, annonces et invitations. C'est la routine, celle qui permet bien souvent de s'intéresser à un sujet d'une manière différente de celle adoptée par nos confrères. Il arrive quelquefois que le « poulet » arrivé dans la boîte mail interroge, comme la prose, sans aucun doute professionnelle mais émanant d'une structure aussi peu identifiable que le nom de son signataire, qui visait de manière elliptique mais évidente des responsables politiques corses. C'est parfois enfin un témoin brutal de l'évolution d'une société. À preuve, ce mail de l'Académie de Corse signalant que deux prix avaient été attribués à des élèves insulaires à l'issue du concours Bulles de mémoire\*. Ne manquent pas les noms, professeurs et établissements des lauréats, pas plus que les félicitations de tout l'aréopage scolaire, ni, bien entendu, le souhait que la nouvelle soit « valorisée » comme il se doit. Mais des œuvres des lauréats, de ce qui les a inspirés, du sujet précis de leur travail et de l'affiche du concours, nulle trace. Ces collégiennes et lycéens ont fait œuvre de création, et de toute évidence assez brillamment pour être distingués, mais tout se passe comme si applaudir leur travail et leur talent n'avait d'autre justification que la gloriole de l'Académie et de l'Éducation Nationale. Si un fumet ténu de manque d'éducation plane sur ces omissions, le plus ironique de l'histoire reste bien entendu que ces oublis concernent les résultats d'un engagement que tous les responsables académiques s'accordent à trouver louable dans le cadre d'un travail de mémoire. ■ **Eric PATRIS**

\*Voir les brèves p12

CHALCOPHORE

# FAIRE VIVRE LA PRÉHISTOIRE



Fonte des métaux

Photo Claire Giudici

Présente à Ajaccio lors des Journées européennes de l'archéologie, l'association Chalchophore s'est donné pour mission de rendre la Préhistoire vivante. Installés à Mela, en Corse-du-Sud, ses membres interviennent sur toute l'île - et au-delà - non seulement pour animer des manifestations historiques mais également pour reconstruire des artefacts à l'identique selon les techniques de l'époque : objets et outils, mais aussi barque archéologiquement compatible avec celle que devaient utiliser nos lointains ancêtres pour naviguer entre les îles de Méditerranée ou encore cercueils vieux de 3000 ans retrouvés dans la grotte de Lano en Castagniccia ou village d'artisans de la préhistoire, à Cucuruzzu.



Photos Claire Giudici

### Fabrication d'outils

L'association Calcophore est née en 2010 sur le continent avec pour objectif de faire connaître à un public le plus large possible la Préhistoire, et plus particulièrement le Chalcolithique. Cette période, appelée aussi Âge du cuivre, se situe à la fin du Néolithique (Âge de la pierre polie) et voit apparaître la métallurgie avec le travail du cuivre. Viendra ensuite l'Âge du bronze et le façonnage d'un alliage plus résistant, composé de cuivre et d'étain. Calcophore signifie «porteur de cuivre». Durant les huit premières années de son existence, l'association se déplaçait au gré des demandes pour présenter des reconstitutions du quotidien. En 2018, elle s'est installée en Corse. Il faut dire que notre île, particulièrement riche en statues menhirs et casteddi de ces époques, l'intéressait particulièrement. «*Nous avons eu la possibilité de nous sédentariser autour de sites prestigieux comme Cucuruzzu-Capula et à proximité du musée de Sartène, avec lequel nous collaborons, explique Vincent Lascour, directeur de l'association. Puis nous avons obtenu le soutien de la Collectivité de Corse et de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) pour la mise en œuvre de projets qui n'auraient pas été possibles auparavant.*»

Vincent Lascour est archéologue. Il a longtemps travaillé à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). Au sein de Calcophore, il s'est spécialisé dans la taille des roches dures. Avec lui œuvrent Kilian Morin et Aurélie Legras. Kilian est historien. Initialement spécialiste de l'Antiquité, il a rapidement appris à apprécier le monde préhistorique et s'est tourné vers la métallurgie. Aurélie est photographe mais

elle travaille aussi les roches tendres. Tous, cependant, sont polyvalents: ils ont appris à fondre et couler le bronze, à modeler et cuire des céramiques, à tailler l'obsidienne, à tisser le lin, à tresser des paniers, à travailler le bois ou à cuisiner selon les techniques de ces époques. Leur premier grand projet, lancé en 2020, a été la construction d'une pirogue devant permettre de naviguer jusqu'en Sardaigne «*sur la route de l'obsidienne*» que nos ancêtres importaient. Avec le concours de la Drac, de la Collectivité de Corse, le soutien technique de l'Université, de l'Inrap, mais aussi avec l'aide de l'Office national des forêts (ONF), de la mairie de Quenza, etc., ils ont mené leur projet presque à terme: en raison de la Covid, la traversée jusqu'en Sardaigne n'a pu avoir lieu. «*Grâce à l'ONF, nous avons trouvé sur Quenza un pin maritime de 26 mètres de haut et près de 90 cm de diamètre, poursuit Vincent Lascour. Il nous a fallu deux jours pour l'abattre avec nos haches en pierre. Mais le plus difficile a été de le découper en deux tronçons uniquement à la hache et l'herminette, les scies pour ce travail n'existaient pas encore. Il nous a fallu près d'un mois.*» Puis vint le temps du transport jusqu'à Cucuruzzu: chaque morceau pesait près de 4 tonnes. «*Là, nous sommes retournés au XXI<sup>e</sup> siècle et nous avons demandé l'aide d'un bûcheron professionnel!* sourit-il. *D'autant qu'ensuite, nous avons dû creuser le bois avec nos outils en pierre et nos ciseaux en bois de cerf. Nous travaillions un jour sur deux tellement nous avons mal aux mains. Au bout de deux longues semaines, nous avons décidé d'achever le creusement par le feu. Nous étions en juillet: nous avons obtenu une autorisation dérogatoire de la préfecture!*» Les deux



Armes, outils et bijoux

troncs creusés ont été amenés sur la plage, reliés entre eux par des éclisses de bois et ont pris la mer. La navigation n'a pas toujours été simple: le bateau s'est même rempli d'eau et il a fallu le tirer sur le bord, mais dans l'ensemble, la navigabilité s'est avérée intéressante. *« Nous n'avons pas pu rejoindre la Sardaigne, mais ce n'est que partie remise. Actuellement, la pirogue est immergée pour éviter qu'elle ne s'abîme, en attendant que la situation sanitaire nous permette d'effectuer la traversée. »*

D'autant qu'actuellement Chalcophore mène deux autres projets importants. Le premier est la construction de son « village d'artisans de la préhistoire ». *« Il s'agit d'installer sur le site des ateliers qui ne seront pas de véritables reconstitutions de l'époque mais qui resteront archéo-compatibles. La structure en torchis, de 18 m<sup>2</sup> en tout, se composera d'un espace ouvert de 12 m<sup>2</sup> où nous pourrons faire nos démonstrations et d'un espace fermé de 6 m<sup>2</sup>. »*

L'autre grande aventure est celle de la reconstitution des cercueils de l'Âge du bronze mis au jour dans une grotte à 25 mètres de hauteur sur la commune de Lano, en Castagniccia. La grotte sépulcrale de Laninca, contenant les restes de six individus (deux enfants, un adolescent et trois adultes) avait été découverte par hasard par deux spéléologues. Ils ont informé le Service régional de l'archéologie qui a diligenté des fouilles, réalisées en 2017 sous la responsabilité de Franck Leandri, directeur régional de l'archéologie de Corse. Elles ont permis une découverte exceptionnelle: il ne s'agit pas tant des restes humains que de celle de deux cercueil en bois d'if, vieux

de 3000 ans et particulièrement bien conservés. Dans toute la Méditerranée, on n'en trouve qu'un seul autre exemple, aux Baléares. *« Sur le bois, on voit encore les traces des outils: herminettes, haches, ciseaux à bois et même des traces de scie sur une des chevilles qui tenait les planches. Nous avons été missionnés par la Drac pour la réalisation expérimentale de deux fac-similés. L'un sera destiné au musée de Sartène et l'autre à la mairie de Lano. »* La grande difficulté, dans cette opération, a été de trouver un if qui pourrait correspondre aux besoins: *« Il nous fallait un arbre de 50 cm de diamètre et d'au moins 3 mètres de haut, or en Corse, l'if est protégé. S'il devait être assez fréquent à l'Âge du bronze, il est rare de nos jours: ses feuilles sont très toxiques et les bergers avaient tendance à couper les jeunes plants pour qu'ils ne se multiplient pas. Nous avons longtemps cherché. C'est finalement dans la région de Tours, dans une très belle propriété privée, que nous avons trouvé notre bonheur: un arbre que le propriétaire des lieux souhaitait couper, car il était trop proche de la clôture, et qui était parfait pour notre projet. »*

En mars, l'if a été coupé, les tronçons ont été ramenés en Corse et transportés dans la cour du musée de Sartène où les travaux de façonnage, avec les outils préhistoriques, pourront commencer. Pendant que se poursuivront aussi les animations. Quelques dates sont d'ores et déjà prévues: le 10 et le 11 juillet sur le site de Cucuruzzu pour une présentation de la cuisine à travers les âges, le 4 et le 5 septembre aux Médiévales de Levie et les 18 et 19 septembre aux Journées du patrimoine à Ajaccio. ■ Claire GIUDICI

TERRITORIALES

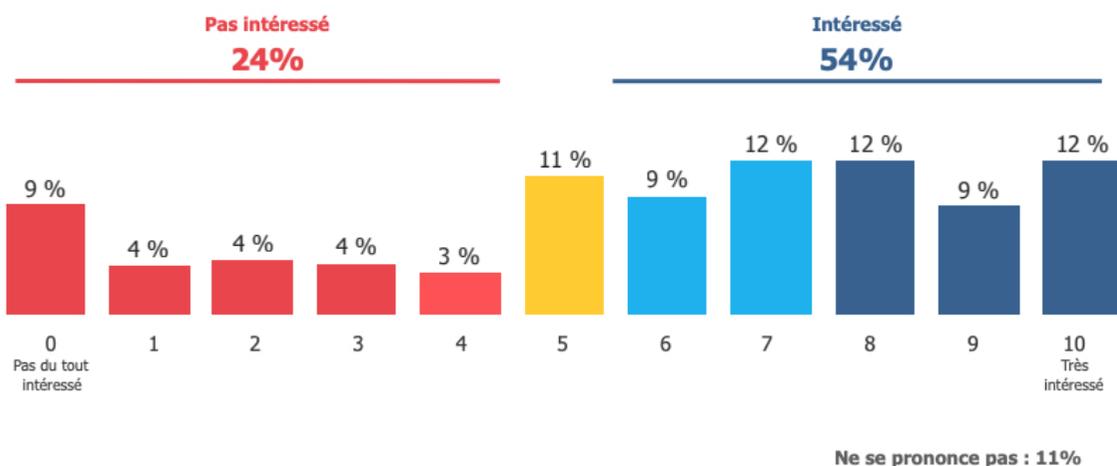
# LA BIODIVERSITÉ S'EFFONDRE

## L'intérêt pour les élections régionales de juin 2021

1832  
individus

V12Q5. Êtes-vous intéressé par les élections régionales qui auront lieu en juin prochain ? La note 0 signifiant que vous n'êtes pas du tout intéressé et la note 10 signifiant que vous êtes très intéressé. Les notes intermédiaires permettent de nuancer votre jugement.

Note moyenne : **5,9** /10



Ne se prononce pas : 11%



OpinionWay

SciencesPo

**C'était prévu, le premier tour des élections régionales a été marqué par une recrudescence de l'abstention. Quoique se disant intéressés par ce scrutin, les électeurs dans leur immense majorité se sont bornés à suivre les événements depuis leur fauteuil. La participation a cependant été bien plus marquée en Corse où à l'issue de cette première manche émerge une situation inédite, qui signe la fin, du moins temporaire, d'une certaine biodiversité politique, les forces en présence se résumant à une liste d'union de la droite et trois listes nationalistes.**

**P**our la présidentielle comme pour les régionales, il y a en France comme une érosion des taux de participation. Dans le premier cas, il faut remonter au second tour de 1981 pour voir le taux de votes exprimés atteindre 85,85 %. Depuis, malgré une bonne participation en 1988, avec 81,35 % au premier tour et 84,06 % au second, l'intérêt des électeurs semble s'être quelque peu émoussé, les scores les plus bas ayant été atteints en 2017, en particulier au second tour. Dans le deuxième cas, le taux de participation de 77,93 % enregistré en 1986 n'a plus jamais été atteint et fluctue, pour ce qui est du second tour entre, au mieux, 65,66 % et 51,22 %. Le score le plus bas a été atteint en 2010, avec 46,33 % puis 51,22 %. Quant à la participation de 2015, quoiqu'un peu plus élevée [49,91 % puis 58,41 %], la Corse se signalant par une mobilisation plus importante avec 59,66 % puis 67,03 %, elle n'était pas vraiment à classer comme un grand cru. Le scrutin régional de 2021 allait-il confirmer cet intérêt plus que modéré ? C'est en tout cas le pronostic que faisait Jérôme Jaffré, directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop) et chercheur associé au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEvipof) en se fondant

notamment sur les résultats de la vague 12 bis du Baromètre de la confiance politique, enquête menée par Opinion Way pour le Cevipof du 3 au 11 mai 2021. Force est de constater qu'il ne se trompait pas. Le taux de participation définitif lors de ce premier tour des élections régionales 2021 a été de 33,28 %, pour la France entière. Plus de 16 points en deçà du taux enregistré précédemment. Au top 7 des régions et collectivités où les électeurs se sont le moins empressés d'aller glisser un bulletin dans l'urne, le Grand Est [29,61 % de votants]; le Pays de la Loire [30,73 %]; la Guadeloupe [30,77 %]; la Martinique [32,45 %]; Auvergne-Rhône-Alpes [32,59 %]; le Centre-Val de Loire [32,74 %]; les Hauts-de-France [32,84 %]. Pourtant, dans cette vague 12 bis du baromètre, 54 % des sondés se disaient, quoiqu'à des degrés divers, intéressés par ces élections régionales. Mais peut-être, après tout, ne se référaient-ils qu'à un intérêt du point de vue du simple spectateur ? Par ailleurs, dans le même temps, une majorité de personnes interrogées jugeait toujours que la démocratie ne fonctionnait pas bien en France : 49 % contre 48 % qui estimaient qu'elle fonctionnait bien. Certes, les avis négatifs étaient en baisse de 6 points par rapport à janvier 2021 et de

*S'il s'est trouvé 6 % de sondés pour juger que la démocratie en France fonctionne «très bien», ils ont été plus du double [16 %] à affirmer qu'elle ne fonctionne «pas bien du tout». De même, les sondés estimaient, à 60 %, vivre dans une société «injuste», 14 % la jugeant même «très injuste» contre à peine 3 % pour qui elle était au contraire «très juste» et 29 % se sentaient traités «avec mépris».*

24 points par rapport à décembre 2014 où le taux de perception défavorable avait atteint son plus haut niveau. Toutefois, s'il s'est trouvé 6 % de sondés pour juger que la démocratie en France fonctionne «très bien», ils ont été plus du double [16 %] à affirmer qu'elle ne fonctionne «pas bien du tout». De même, les sondés estimaient, à 60 %, vivre dans une société «injuste», 14 % la jugeant même «très injuste» contre à peine 3 % pour qui elle était au contraire «très juste» et 29 % se sentaient traités «avec mépris». Et si les conseillers régionaux étaient encore dans le trio de tête des personnalités politiques qui inspiraient le plus confiance, encore qu'ils soient loin derrière les maires qui ont une cote de 64 %, le crédit qui leur était accordée s'établissait à 50 %, en baisse d'un point, lequel s'est semble-t-il reporté sur les conseillers généraux désormais crédités de 51 %. Un léger regain de considération qui n'a pas vraiment trouvé sa traduction dans les isoloirs puisque le taux de participation au premier tour des élections départementales a été, toujours pour la France entière, de 33,32 %.

À la surprise de certains observateurs, dans la presse comme sur les réseaux sociaux, la Corse s'est inscrite à contre-courant de cette nouvelle poussée de désintérêt manifeste, puisqu'on y a enregistré 57,08 % de votants. Plus de deux points en deçà du score enregistré au premier tour de 2015, mais près de 5 points de plus que lors du premier tour de l'élection organisée en décembre 2017, en raison de la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la Collectivité unique de Corse, issue de la fusion entre les deux conseils généraux et la Collectivité territoriale de Corse. Il faisait cela dit peu de doute que cette consultation allait mobiliser, de toutes parts. On peut toutefois noter que la participation à Ajaccio, fief du candidat de la droite unie, Laurent Marcangeli, qui y obtient 39,62 % des suffrages, est inférieure à la moyenne de la région puisque 50,81 % «seulement» des électeurs s'y sont déplacés. Le constat vaut plus encore pour Bastia, qui est pourtant le terrain de jeu de Gilles Simeoni, où 51,29 % des inscrits ont apparemment décréété que ce jour-là, ils avaient piscine, ou plage, pour toute la journée. Alors qu'on s'est plus volontiers mobilisés à Propriano [74,84 %], Bonifacio [61,99 %], Corte [64,24 %] et, dans une moindre mesure, à Calvi [58,75 %]. Et que, dans l'ensemble, la Corse du rural n'a pas rechigné à faire un tour au bureau de vote.

Dans l'Hexagone, le 20 juin au soir, outre que la plupart des candidats adoués par la majorité présidentielle avaient une petite mine chiffonnée (mais des sondages nous assurent que les Français, du moins ceux qui votent, n'avaient aucunement l'intention de saisir l'occasion de cette élection pour adresser quelque message que ce soit au gouvernement), il s'avère que la gauche que

l'on disait il y a peu encore en état de mort clinique ne se porte finalement pas si mal. Il faudra cela dit attendre le 27 au soir pour savoir s'il s'agissait là d'une véritable rémission ou si nous avons eu droit à une sorte de remake de *The walking dead*. Quant au RN, dont d'aucuns nous prédisaient qu'il risquait de se répandre de manière plus préoccupante encore que le variant Delta du Sars-CoV-2, il n'avait l'avantage qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Là encore, il est vrai, rien n'est joué.

En ce qui concerne la Corse, l'enseignement principal de ce premier tour est que la «famille» nationaliste, bien qu'elle soit partie dispersée voire atomisée, n'en enregistre pas moins une nouvelle progression. Ses quatre listes ont cumulé en effet 77580 suffrages, contre 38407 au soir du premier tour de 2015 et 62207 au premier tour de 2017 lorsqu'on additionne les résultats de la défunte coalition Pè a Corsica et ceux de Core in Fronte/U Rinnovu. En outre, le vote indépendantiste, loin d'avoir été marginalisé ou à tout le moins relegué au second plan par la démarche, a priori plus «soft» du courant autonomiste, est lui aussi en progression : les listes conduites par Jean-Guy Talamoni et Paul-Félix Benedetti avaient, en cumul, obtenu les faveurs de 10,31 % des votants au premier tour en 2015. Elles ont cette fois totalisé 15,29 % des votes exprimés. On peut également noter que l'union de la droite autour de Laurent Marcangeli ne s'avère, du moins pour cette première manche, que très marginalement payante. Malgré une participation accrue, sa liste, Un Soffiu novu, a obtenu 33431 voix [24,86 % des votants], soit à peine 273 voix de plus que n'en avaient totalisé les deux listes de droite conduites en 2017 par Valérie Bozzi et Jean-Martin Mondoloni (soit 27,74 % pour une participation de 52,17 %). Pour rappel, en 2015, les listes conduites par Camille de Rocca Serra et José Rossi avaient obtenu un total de 34660 voix [25,67 % des votants]. Pourtant créditée de 8 % d'intention de votes, dans un sondage Ipsos pour France 3 Corse Via Stella, la liste Eculugia Solidaria d'Agnès Simonpietri n'a obtenu que 2,10 % des voix. Le RN, quant à lui, a été rayé de l'équation, assez sèchement qui plus est, avec 2,24 % des suffrages. De même, loin d'avoir repris des couleurs comme dans l'Hexagone, la gauche a été balayée : les communistes conduits par Michel Stefani ont essuyé un méchant revers [3,18 % des suffrages exprimés] tandis qu'avec un score de 5,92 % la liste menée par Jean-Charles Orsucci, proche de la majorité présidentielle mais qui faisait la course sous ses propres couleurs, n'a pu se maintenir pour le second tour et n'a pas conclu d'accord pour fusionner. Quoi qu'il arrive, pas plus le RN que la gauche ou les Verts ne siègeront à l'Assemblée de Corse. Comme aurait pu dire un candidat de la droite en 2017, «il se passe quelque chose». Une extinction, peut-être ? ■ EM

HOSANE

## LIBÉRER LES MAISONS DES SUBSTANCES NOCIVES



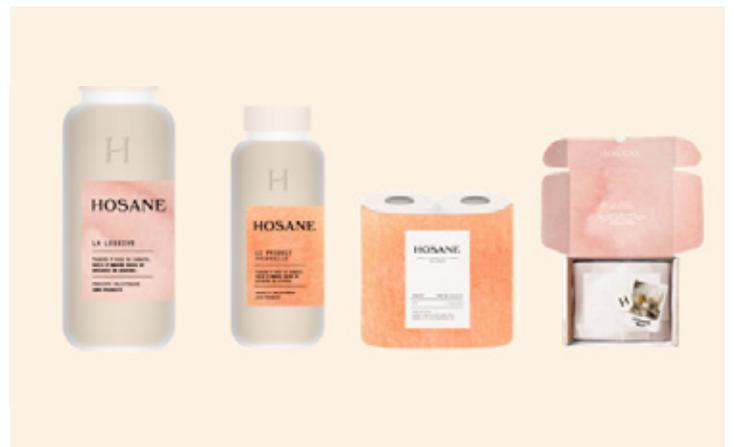
*Hosane, start-up créée par deux amies ajacciennes proposera bientôt des « produits de beauté pour la maison » bio, zéro déchet et made in France. Une gamme qui s'articulera, dans un premier temps autour de trois produits du quotidien, garantis naturels et respectueux de la santé.*

**D**epuis déjà plusieurs années, de plus en plus de personnes se tournent vers un mode de vie plus sain. Pour ce faire, elles contrôlent notamment leur alimentation ou les produits cosmétiques qu'elles utilisent. Mais dans le même temps, elles continuent souvent d'utiliser des produits industriels classiques pour l'entretien de leur maison. Pourtant, c'est souvent dans ces mêmes produits du quotidien que l'on retrouve de nombreuses substances chimiques nocives pour la santé et l'environnement. Un constat que Flavie Fratoni et Émilie De Peretti ont fait leur il y a un peu plus d'un an et qui les a conduites à créer Hosane, leur propre marque de produits d'entretien pour la maison. Juriste de formation pour la première, venue du secteur de la parfumerie pour la seconde, a priori, rien ne destinait ces deux amies ajacciennes à se tourner vers un tel projet. Et pourtant. «*J'ai un petit garçon de 4 ans qui a eu énormément de problèmes de peau et on s'est rendu compte que cela pouvait être dû à la lessive, qui peut être très allergisante ou d'autres produits du quotidien que l'on ne soupçonne pas*», explique Émilie, tandis que Flavie dévoile : «*J'ai des problèmes de peau depuis longtemps, et un déséquilibre hormonal lié notamment à des perturbateurs endocriniens. En échangeant à plusieurs reprises avec Émilie sur les produits que nous utilisons, nous avons eu envie de créer notre gamme de produits pour prendre en compte ces problématiques que nous ne sommes pas les seules à connaître. Quand on a voulu se lancer dans cette aventure, on s'est rendu compte que souvent on ignore cette pollution. Par exemple, quand on lave un vêtement puis qu'on le porte toute la journée, on ne soupçonne pas qu'il nous pollue la peau. Plus largement, il y a énormément de pollution dans notre maison, souvent plus qu'à l'extérieur, et on sait peu que cela cause des troubles physiques. Nous nous sommes dit qu'on allait essayer d'apporter quelque chose dans ce secteur et de sensibiliser les gens. Dans le secteur de la maison pour le moment, soit c'est naturel et c'est compliqué; soit il faut le faire soi-même; soit ce n'est pas agréable; soit cela ne sent pas bon... Aujourd'hui, il n'y a pas vraiment de marque qui offre une alternative pour la maison qui ait les bons côtés écologiques et naturels, mais aussi les côtés agréables et cocooning.*» C'est une telle gamme de produits que les deux jeunes femmes ont donc souhaité créer, à partir d'un cahier des charges exigeant. Passionnée par la médecine holistique et très sensible à la préservation de la santé, Flavie explique ainsi : «*Celui-ci se base sur nos recherches sur les produits chimiques et toxiques que nous voulions impérativement exclure de la fabrication, car ce sont autant de particules qui peuvent avoir un impact sur la santé, la peau et l'environnement sur le long terme*». Dans cette optique, les deux amies ont aussi longuement cherché le partenaire idéal pour développer leurs produits. «*Nous avons trouvé un laboratoire qui est spécialisé dans le naturel et le bio depuis des décennies et qui a accepté de relever le challenge car le projet lui a beaucoup plu*», se réjouit Émilie. Ils ont bien travaillé dessus et nous sommes très satisfaites du résultat». Souhaitant avancer pas à pas et développer des produits de qualité, les jeunes femmes ont dans un premier temps choisi de se concentrer sur une petite gamme articulée autour de trois produits : une lessive, un liquide vaisselle et des rouleaux de papier toilette. Des produits qu'elles ont voulu sans perturbateur endocrinien ni produit chimique, 100 % sourcés, conçus et fabriqués en France, et non testés sur les animaux. Pour aller au bout de leurs convictions, elles ont aussi mis un point d'honneur à ce que leur gamme ne produise aucun déchet

plastique. «*On est sur une bouteille végétale faite à base de plantes, complètement biodégradable et compostable, sans impact environnemental. La bouteille sera aussi rechargeable et réutilisable. C'était important pour nous d'avoir un projet cohérent du début à la fin*», souligne ainsi Émilie en ajoutant qu'Hosane espère bien voir sa gamme de produits s'agrandir au fil du temps. «*Ce que nous aimerions, c'est proposer un pack des produits nécessaires au quotidien. Cela peut être des produits ménagers, mais aussi des produits pour le corps, du dentifrice, vraiment tout ce qu'on utilise au chaque jour dans notre maison.*»

En ce qui concerne la commercialisation, les créatrices de la jeune marque insulaire ont choisi de créer un site Internet et de se concentrer uniquement sur la vente en ligne. «*Nous voudrions proposer des formes d'abonnements sans engagement, avec renouvellement des produits pour ceux qui le souhaitent et un calcul des besoins en fonction de la composition du foyer*», précise Flavie en annonçant que les premiers produits commenceront à être commercialisés en septembre prochain. Mais pour autant, leurs premiers clients ne se sont pas fait attendre. En effet, si pour financer leur projet les deux amies n'ont pas hésité à faire des apports et des prêts personnels et ont aussi pu bénéficier du soutien de BPI France, elles ont également lancé un crowdfunding. Une opération de prévente en ligne sur la plateforme Ulule jusqu'au 1er juillet, qui a rencontré un beau succès et qui a même dépassé l'objectif initial. «*C'est encourageant et motivant. Cela veut vraiment dire que les gens sont sensibles à cela et qu'il y a un souhait d'améliorer la consommation du côté de ces produits, donc c'est positif*», sourit Flavie. Par ailleurs, cette phase de test leur a aussi permis de commencer à créer une communauté et à interagir avec elle; en la sondant par exemple sur la senteur qu'elle préférerait entre pin lariccio et nepita pour le produit vaisselle. «*Pour nous, c'est important qu'il y ait l'empreinte corse dans les senteurs de nos produits, car c'est aussi notre environnement quotidien qui nous inspire et nous voulons que cela ressorte dans nos produits*», glisse la jeune femme. Un an après avoir mis en chantier leur idée originale, les deux Ajacciennes touchent désormais leur rêve du doigt. Si Flavie a conservé son emploi salarié, Émilie a pour sa part décidé de se consacrer à 100 % à Hosane. Un pari audacieux. «*Mais on trouve que c'est tellement important pour les générations futures de sensibiliser à ces choses-là que l'on aurait regretté de ne pas le faire, confie-t-elle. Et puis c'est en adéquation avec les valeurs de la marque qui sont l'audace, la sérénité et la transparence*». ■ **Manon PERELLI**

Savoir + : <https://hosane.fr>



CONCOURS NATIONAL BULLES DE MÉMOIRE

## Deux prix dans l'Académie de Corse

**Organisé depuis 2011** par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) le concours Bulles de mémoire invite, dans toutes les régions, les jeunes (qu'ils soient scolarisés ou non, qu'ils travaillent dans le cadre de la classe, chez eux ou au sein d'une structure associative) à réfléchir sur l'héritage des grands conflits contemporains dans la société d'aujourd'hui. Individuellement ou en équipe, ils doivent pour ce faire créer de A à Z [scénario, dessin, dialogues, etc.] une bande dessinée autour d'un thème donné qui se rapporte aux souvenirs de combattants et victimes ordinaires et anonymes. Le sens du concours, précisent ses organisateurs, « n'est pas tant de représenter la guerre mais plutôt de valoriser l'histoire racontée, celle d'une réflexion de combattant, victime ou témoin de la guerre ». Pour cette édition 2020-2021, le thème choisi était « Femmes d'engagement, engagements de femmes ». En Corse, trois travaux avaient été retenus pour la finale nationale. Le jury en a primé deux. Dans la catégorie « collège », Eva Eisenberg et Cécilia Giorgianni, élèves du collège Jean Orabona [Calvi], qui ont concouru en tant que candidates libres, on obtenu le premier prix pour leur bande dessinée *Les oubliées de l'escadron bleu*, hommage à ces onze femmes qui, en 1945, ont traversé l'Europe dévastée par la guerre, pour rapatrier les blessés français. Dans la catégorie « lycée » un deuxième prix a été attribué au travail de groupe des élèves de terminale de Béatrice Tozzi, au lycée Paul Vincensini de Bastia, pour leur *Joséphine Baker - Une résistante sur scène*. ■ AN



TRANSPORTS

## Air Corsica redécouvre pleins gaz



**À la faveur** de l'allègement des restrictions prises en vue d'endiguer l'épidémie de Covid-19 et de la fin de l'obligation, pour les personnes vaccinées, d'effectuer un test PCR ou antigénique pour entrer en Corse, la compagnie aérienne régionale Air Corsica relance pleinement son activité. Ses 12 appareils [Airbus et ATR] sont pleinement opérationnels et programmés sept jours sur sept depuis la mi-juin afin d'offrir le plus grand choix de fréquences et de capacités. Aucun avion de la compagnie n'ayant été retiré de l'exploitation lors de la crise sanitaire, elle s'apprête à assurer une activité aérienne équivalente à celle de l'été 2019, représentant une offre de près de 2 millions de sièges de juin à décembre 2021. Si ses douze lignes de service public qui relient toute l'année les aéroports de l'île à ceux de Marseille, Nice et Paris-Orly n'ont jamais cessé de fonctionner au cours de l'hiver et du printemps, y compris durant les périodes de confinement, elles se voient à présent complétées par la réouverture totale du réseau métropolitain composé de onze autres lignes, permanentes et saisonnières, à destination de Clermont-Ferrand, Dole, Lyon, Toulon et Toulouse. Ce programme est garanti et sera par conséquent assuré tout au long de l'été sans aucun délestage de capacité. Les liaisons sur l'Europe -notamment avec Bruxelles-Charleroi qui concernent également, à présent, l'aéroport de Figari- ont également repris avec des lignes vers l'Autriche (Vienne et Salzbourg) le Portugal [Porto] et la Scandinavie [Copenhague et Göteborg]. Après la fin de l'activité partielle, dès le 17 mai, pour tous ses salariés basés en Corse et pour ceux des aéroports de Marseille et Nice, la compagnie, afin de prêter renfort à ses 700 collaborateurs permanents, a annoncé l'embauche d'une soixantaine de collaborateurs supplémentaires, principalement parmi le personnel navigant et les équipes d'assistance en escale, sur la base de contrats de travail saisonniers. ■ AN

Les chiffres de la semaine

# 53,6

millions de tonnes de déchets électroniques générées en 2019, dont 17,4 % seulement sont parvenus jusqu'aux installations formelles de gestion ou de recyclage, le reste étant mis au rebut illégalement, principalement dans des pays à revenu faible, a rapporté l'OMS le 21 juin dans son rapport Les enfants et les décharges de déchets électroniques. Le secteur informel des déchets emploie 12,9 millions de femmes et plus de 18 millions d'enfants et d'adolescents.

Les chiffres de la semaine

# 91 %

des salariés (du public comme du privé) jugent que la transition écologique est un sujet important dans les entreprises françaises et 43 % le jugent prioritaire selon une étude CSA pour LinkedIn et l'Ademe. 78 % choisiraient, à offres équivalentes, de rejoindre une entreprise engagée pour la transition écologique. Pour 34 %, l'État a le plus grand rôle à jouer dans la transition écologique, suivi par les citoyens [26 %] et les entreprises [18 %].

Les chiffres de la semaine

# 65

binômes, 100 % féminins, se sont engagés pour prendre part au Corsica Raid Fémina. L'épreuve, réservée aux femmes de plus de 18 ans, qu'elles soient sportives accomplies ou non, se déroule du 29 juin au 3 juillet dans la baie d'Ajaccio. Course-aventure éco-responsable, elle combine plusieurs disciplines telles que kayak de mer, trail, coasteering, bike and run et prône la solidarité : elle soutient l'association de lutte contre le cancer La Marie Do.



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

## CREATION SOCIETE

N° 01  
AECN

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 15 mai 2021, à CORTE.

Dénomination : SORENTI JM.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Siège social : Zone Artisanale - Lot N°15 - 20250 Corte.

Objet : Prise de participation au capital de toutes sociétés et animation des filiales.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : Président : Monsieur Jean-Marie Sorenti Lotissement Colombo - Villa 23 - 20250 Corte.

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

JM SORENTI.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Chiara Di Verde du 17 juin 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : NAJALE

Siège social : Lieu-dit Malersu - 20230 Chiara Di Verde

Objet : La construction, l'administration, la gestion par location ou autrement, de tous immeubles ou biens immobiliers, achat notamment par apport, d'un bien immobilier, la remise en état et mise en valeur et la gestion par tous moyens, et généralement : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

Et généralement tous actes et toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières en tous lieux pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou en faciliter la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Bastia

Capital Social : 1000 euros

Cession de parts sociales : Libres cessions entre associés et au profit des héritiers en ligne directe. Agrément pour toutes les autres cessions

Gérance : Monsieur NAVARI Jean-Pierre, demeurant à Chiara Di Verde (20230), Lieu-dit Malersu

Immatriculation : Au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,

N° 03



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 10 juin 2021, déposé au service de l'enregistrement de BASTIA, le 16 juin 2021, dossier 2021 00024004, référence 2021N00346, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : CDM

Siège social : Furiani (20600), 3, Allée des Mimosas, Lotissement les Collines

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 500,00 euros

Gérants : Monsieur Daniel CIOBANU, demeurant à Furiani (20600) 3, Allée des Mimosas, Lotissement les Collines et Monsieur Marius, Cozmin CIOBANU, demeurant à Furiani (20600) 3, Allée des Mimosas, Lotissement les Collines. Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : IMONEO Capital : 1000€

Siège social : 9, Parc Belvedere - Avenue de la Libération - 20000 Ajaccio

Objet : Intermédiaire en financement participatif

Durée : 99 ans. Président : M. Lienard Thomas demeurant 9, Parc Belvedere - Avenue de la Libération - 20000 Ajaccio

La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS : Ajaccio.

Pour avis, Le Notaire.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 28/04/2021, il a été constitué une SAS

Dénomination : LE GRAIN DE SABLE

Siège social : 12, Quartier Bartaccia - 20110 Propriano

Capital : 500 €

Activités principales : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : Exploitation d'une plage aménagée, location de matériels de plage, transat et parasol, vente de vêtements et accessoires de plage.

Durée : 99 ans

Président : M. Lucchini Simon - Villa A Sulana - Marinacciola - 20116 Zerubia

Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Exercice du droit de vote : Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : Une action égale une voix.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 11 juin 2021, déposé au SPFE de BASTIA, le 17 juin 2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : DK LOCATIONS

Siège social : Linguizzetta (20230) Lieu-dit Stolfaccie - Résidence Marina di Bravone - Bât K3 - Appt 181.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : La société a pour objet : «La gestion, l'exploitation de tous les biens et droits immobiliers meublés appartenant à la société ou loués par la société.

L'organisation du patrimoine familial en vue d'en faciliter la gestion.

La participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire».

Capital social : 85.000,00 Euros

Apport en nature : LINGUIZZETTA (20230) les lots 181 et 325 dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence Marina di Bravona » cadastré C-939, C-940, C-941, C-942, C-943, C-944 et C-945 évalués 85.000,00 Euros

Gérant : Monsieur Victor DUCLoux demeurant à Paris 11ème Arrondissement (75011) 54, rue du Faubourg du Temple

Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Pour avis, Le Notaire.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porticcio du 10/06/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : A CASA BIANCA

Siège : Lieu-dit Prete Natale - 20166 Porticcio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.000 euros

Objet : Restaurant, snack, café,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jacques-François, Noël, Paul CASABIANCA, demeurant Lieu-dit Prete Natale - 20166 Porticcio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 08



Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 15/06/2021, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : FELICITA

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : Résidence Salina Bay - Bât D - Appt. 23 - 20137 Porto-Vecchio.

Capital : 1000 € par apport en numéraire

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Gérant : Madame Valérie, Christine LUCIANI née JAGER, demeurant Résidence Salina Bay - Bât D - Appt. 23 - 20137 Porto-Vecchio.

Mention sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 09

SANT'AGATA

Société Civile

Au capital de 400 euros

Siège social : Résidence Parc Monceau

Bât A, Z.A.C du Fango, 20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 14/06/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : SANT'AGATA

Siège social : Résidence Parc Monceau, Bât A, Z.A.C du Fango, 20200 Bastia

Objet social : - L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;

- L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles ;

- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution de garanties y relatives ;

Et plus généralement, toutes quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L.211-1 et suivants du Code de la Construction et de l'habitation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 400 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Fabien Pieralli demeurant Catarello, 20238 Morsiglia.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**MC BAT**

SAS au capital de 1.500 Euros  
Siège social :  
237, Avenue de la Libération  
20600 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution en date du 30/04/2021 de la Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : MC BAT.

Forme sociale : SAS.  
Siège social : 237, Avenue de la Libération - 20600 Bastia  
Objet social : Maçonnerie générale et gros œuvre en bâtiment.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.  
Capital : 1.500 €.

Admission aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou un mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque membre de l'Assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession des actions : Cessions entre associés ou à des tiers soumise à agrément.

Président : M. Mihai CUCOS demeurant 237, Avenue de la Libération - 20600 Bastia  
Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 11

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile de Construction Vente

DÉNOMINATION : ISULA ROSSA  
SIEGE SOCIAL : Résidence Piana d'Occi, Sant Ambrogio, 20260 Lumio

OBJET : Construire un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions.

DATE DE CONSTITUTION : 04/06/2021

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 3.000 €

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 3.000 €

GÉRANCE : Sadek CHIYDI demeurant Lieu-dit Galitello, 20220 Monticello, Paul CANAVA demeurant Résidence Piana d'Occi, Sant Ambrogio, 20260 Lumio

CESSION DES ACTIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à toute autre personne qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant 51 % des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour Avis,

N° 12

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé à BRANDO le 16/06/2021, il a été constitué la Société Civile suivante :

Dénomination : LES BLEUETS

Objet social : Acquisition, propriété, administration, location de tous biens et droits immobiliers. Siège social : BRANDO [20222] Curcianella, Hameau de Mausoleo. Durée : 99 ans. Capital : 1.000€. Co-Gérants : Monsieur Laurent Henri Adolphe GUEIT, né le 30 juin 1984 à TOULON et Madame Sandra Anne - Michelle LIEBART épouse GUEIT, née le 10 novembre 1980 à BASTIA, demeurants ensemble à BRANDO [20222] Curcianella, le Hameau de Mausoleo.

Cession de parts : Libre entre associés et héritiers en ligne directe de l'un d'eux. Agrément à l'unanimité pour toutes autres cessions.

Formalités, RCS Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 09/06/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : INJEC

Objet social : L'acquisition et la gestion de toutes valeurs prises en participation, d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières

Siège social : Villa Stéphanie, Lieu-dit Casette, 20600 Furiani

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans

Président : Mr Jean-Luc PIETRI, demeurant Villa Stéphanie, Lieu-dit Casette, 20600 Furiani

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente

Clause d'agrément : À l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des associés présents ou représentés.

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 14

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Carbuccia du 21/06/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : 2ADM

Siège social : Place du Presbytère - 20133 Carbuccia

Objet social : L'acquisition de la propriété ainsi que l'administration de tout bien dont elle deviendra propriétaire.

La gestion par bail ou autrement

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jacques, Yves ARNAUD

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas et accordé par le gérant

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 15

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA [20200] du 16 juin 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PIZZA ANNA

Siège social : Vieux Port - Immeuble le Pouillon - 20200 Bastia

Objet social : Pizzeria - Restauration traditionnelle

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 €

Gérance : Monsieur Pierre-Joseph Moana CHIARELLI demeurant 16, Boulevard Paoli - 20200 Bastia, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**Cabinet d'Avocat****Sébastien SEBASTIANI**

11, Bis Avenue Jean Zuccarelli

20200 Bastia

avocat@sebastiani.fr

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 12/05/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PROCAZMAT

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 200 euros

SIEGE : Centre Technique FGL, Lieu-dit Pruniccia, Route des Carrières, 20290 Lucciana

OBJET : La vente en gros, en détail et en ligne et la location de matériel professionnel ou occasion de construction, manutention et levage, agrégat.

Asphalte et béton, Véhicule professionnel, d'exploitation agricole, petit outillage et accessoires ou plus largement tout type de matériel professionnel.

La vente pourra se fera en physique et via un site internet.

L'importation et l'exportation des biens ci-dessus désignés.

DUREE : 99 années

AGREMENT : Agrément à la majorité des voix.

PRÉSIDENT : Monsieur Lionel FENECK, né le 06/12/1977 à Bastia (Haute-Corse), célibataire, demeurant Résidence Santa Silvana - Bâtiment C1 - 20290 Lucciana, de nationalité française

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Fabrice GABBIATI, né le 28/01/1976 à Domont [95], demeurant à Marine de Sisco - 20233 Sisco, de nationalité française

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 17

**TRAVAUX PLUS KMKE****Société par Actions Simplifiée**

Au capital de 500 euros

Siège social : La Rocade Bodiccione

Villa Tramoni - 20090 Ajaccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 21/06/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : TRAVAUX PLUS KMKE

Siège : La Rocade Bodiccione - Villa Tramoni - 20090 AJACCIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Activité de "Homme toutes mains" et terrassement

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Eric, Antoine, Pascal GUILLOTEAU, demeurant La Rocade Bodiccione - Villa Tramoni - 20090 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

**Pierre-Jean COMITI****Pierre GABRIELLI**

Notaire Associé

Office Notarial Borgo

Résidence Domaine du Levant III

Bât C - Avenue de Borgo

20290 Borgo

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, associé au sein de la Société par actions simplifiée dénommée «JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGIO» titulaire d'un Office Notarial à BORGIO [20290], Avenue de Borgo, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 16 juin 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est : SOCI RIGALU.

Le siège social est fixé à : VILLE-DI-PIE-TRABUGNO [20200], Villa Fica Bianca, Chemin Annonciade Prolongée.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR).

Les apports sont en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Corinne ROS susnommée demeurant à VILLE DI PIE-TRABUGNO [20200] Villa Fica Bianca, Chemin Annonciade Prolongée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 19

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant un acte ssp en date du 26/05/2021, il a été constitué une SAS

Dénomination : AMG

Siège social : Pôle Commercial E Caselle - Entrée B2 - Hameau de Lozari - 20226 Belgodère

Capital : 7000 €

Activités principales : L'achat, la vente, l'échange, la location, l'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous immeubles

Durée : 99 ans

Président : M. ARGENTI Thomas Georges Pascal Pôle Commercial E Caselle - Entrée B2 - Hameau de Lozari 20226 Belgodère

Directeur général : M. MELONE Daniel-Yves Lieu-dit Contrelle - 20256 Corbara

Directeur général : M. MELONE Jean Philippe Résidence Hélianthe - Bâtiment A - Bd Pierre Pasquini - 20220 L'Île-Rousse

Cession d'actions : Soumise à agrément Immatriculation au RCS de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 10.06.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : BV IMMO  
Siège : U Benista, Avenue Georges Pompidou, 20137 Porto-Vecchio  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
Capital : 1000 euros  
Objet : Promotions immobilières,  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Transmission des actions :  
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Monsieur Victor MARCELESI, demeurant à Résidence Vignola, rue de la BCR, 20137 Porto-Vecchio  
Directeur Général : Monsieur Bastien PINNA, demeurant à Lotissement Suer-ticcia, Pirelli, 20144 Zonza  
La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



**DEPOSEZ vos annonces :**  
[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

N° 21

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 10/06/2021, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale : SCI FARFALLA  
Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles  
Siège social : Résidence U Paradisu - 20260 Calvi  
Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S. : Bastia. Gérant : Monsieur Pierrick DEBOSSCHERE demeurant Résidence U Paradisu - Calvi.

N° 22

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 1er juin 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination :

DE SOUSA CONSTRUCTIONS  
Siège : Lotissement Pont du Ricanto, Lot 3E, Route du Vazzio, 20090 Ajaccio  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
Capital : 52.530 €  
Objet : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre du bâtiment  
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Monsieur José DE SOUSA FARIA, demeurant Lieu-dit Arghiaccia - Antena - 20117 Ocana  
La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BARRETTALI en date du 20 juin 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :  
DÉNOMINATION : AU BOIS D'EDEN,  
SIEGE SOCIAL : Hameau de Casanova, Barrettali, 20228 (Haute-Corse)  
OBJET : Fabrication de mobiliers et jeux en bois commercialisés via le e-commerce.

Création et fabrication de coffrets en bois pour l'industrie du luxe.  
Création et fabrication de panneaux signalétiques en bois, de panneaux décoratifs en bois.  
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.  
CAPITAL : 5000 euros  
PRESIDENT : Monsieur David CATALA, demeurant Hameau de Casanova, 20228 Barrettali  
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions seront soumises à l'agrément des associés.  
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

**MODIFICATION GERANT**

N° 24



**Olivier PELLEGR**  
Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga  
Bât. A2 - 20200 Bastia  
Tél : 04.95.32.05.85  
Fax : 04.95.32.13.35

e-mail : [pellegr.olivier@wanadoo.fr](mailto:pellegr.olivier@wanadoo.fr)

**AGENCE MARITIME BASTIAISE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 37.140 euros  
Siège social : 4, Rue du Commandant Luce de Casabianca - 20200 Bastia  
301 898 581 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 18 juin 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Charles Marie PAOLI, demeurant Lot 18, Campo Meta, 20600 FURIANI, pour une durée illimitée à compter du 18/06/2021.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

**SARL LE RELAIS DE LA PLAINE**

SARL au capital de 7.622,45 Euros  
Siège social : Lieu-dit Purettono  
20290 Borgo  
382 233 476 R.C.S. Bastia

Par décisions de l'associé unique le 30/05/2021, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérants M. Henri FERRANDI demeurant Chemin Pietra-Poli - route Supérieure de Cardo - 20200 Bastia et M. Gilbert FERRANDI demeurant Chemin des Crêtes - 20200 Ville Di Pietrabugno.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

**AVIS**

Par assemblée du 17 mai 2021, les associés de la société HOTEL DE LA JETEE, SARL au capital de 7622,45 euros dont le siège est à Centuri [20238] Centuri Port [404118291 RCS BASTIA] ont nommé Madame MARINE STRINNA demeurant Quartier du Couvent, Lieu-dit Cuccinaja, 20239 Murato, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Bruno STRINNA.

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL**

N° 27

**GOODCLOUD**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital social de 1000 euros  
Siège social : Chemin de Corbaja Supranu, Villa Daios, 20600 Bastia  
N° RCS : 888 054 046 Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2021, il résulte que :  
Le siège social a été transféré au 4 boulevard Masseria - 20000 Ajaccio, à compter du 15 juin 2021.  
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 888 054 046 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.  
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 28

**J + ARCHITECTE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 500.00 €  
Siège social :  
5790, Route des Marines de Borgo  
Résidence le Lido - Villa n°10  
20290 Borgo-878762269 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'associé unique du 5 juin 2021, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 5 juin 2021, de AJACCIO [20000] 9 Rue de l'Archipel, Bâtiment Crête 1B, à Borgo [20290] 5790 Route des Marines de Borgo, Résidence le Lido, Villa n°10. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

\* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à BORG0 [20290] 5790 Route des Marines de Borgo, Résidence le Lido, Villa n°10. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 29

**AVIS**

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 25/05/2021, le siège social de la société I ZITELLI, SCI au capital de 13.960 € dont le siège est sis Lieu-dit Casamozza - Bravone - chez M. Maurizi Jean André - 20230 Linguizzetta [RCS BASTIA 488 512 179], à Alistro - 20230 San Nicolao. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**GDADMIN**

SASU au capital de 1000 €  
Siège social : 14, rue Suzanne  
95600 Eaubonne  
829 386 424 RCS Pontoise

Le 11/06/2021, le président a transféré le siège social de la société au 477, boulevard Marie-Jeanne Bozzi, la Closerie, Immeuble B, 20166 Grosseto-Prugna à compter du 11/06/2021, et a modifié en conséquence l'article 3 des statuts. Président : M. Depestele Gerard demeurant 477, boulevard Marie-Jeanne Bozzi, la Closerie, Immeuble B, 20166 Grosseto-Prugna.  
Dépôt au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 31

**WALL'IN**

SARL au capital de 7.000 €  
Pastinaccio - 20228 Cagnano  
RCS Bastia 751 874 777

**TRANSFORMATION EN SAS**

Par décision du 26/05/2021, l'associé unique de WALL'IN, EURL au capital de 7.000 €, sis Pastinaccio - 20228 Cagnano, RCS BASTIA 751 874 777, a décidé de transformer la société en SAS. Le capital social reste fixé à la somme de 7.000 €, désormais divisé en 7.000 actions de 1 € chacune. Le siège social, l'objet et la durée restent inchangés. Monsieur Alexandre REVEILLAUD, demeurant 56, rue Vergniaud - 33300 BORDEAUX exerçant les fonctions de gérant, exerce à compter de cette date les fonctions de Président pour une durée indéterminée. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, voté à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 32

**RONDINARA LOISIRS S.A.**

Société Anonyme  
Au capital de 412.500 €  
Siège social : Lieu-dit Rondinara  
20169 Bonifacio  
343 148 276 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2019, le Mandat d'Administrateur de M. Ange LUCIANI n'a pas été renouvelé.

N° 33

**AU PALAIS DES SAVEURS**

SAS au capital de 1.000 €  
Siège social : Lieu-dit Armentajo  
Route de Bonifacio - Precojo  
20137 Porto-Vecchio  
893 926 576 RCS Ajaccio

Le 14/06/2021, l'AGE a décidé de nommer Directeur Général, Mme Nadia JAOUICHATE, Poderi, Precojo, route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio. Mention au RCS d'Ajaccio.

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 04.95.31.69.67  
Fax : 04.95.32.79.15

**A MALACELLA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 2, Rue Favalelli  
(20200) Bastia  
R.C.S : Bastia : 891 608 424

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à FELICETO du 29 Avril 2021, la collectivité des actionnaires a décidé de transférer le siège social à compter du même jour de FELICETO [20225] E Cime à BASTIA [20200] 2, Rue Favalelli et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts et d'adopter à l'objet social l'activité suivante :  
«L'exploitation, la création, l'acquisition de tous fonds de commerce de restauration, débit de boissons», et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, Le Président.

**CR CONCEPT**

SAS 500€ - Ld Costa - 20232 Oletta  
893 074 419 RCS Bastia

Par décision de l'AGE du 27 mai 2021, il a été pris acte de procéder à une extension de l'objet social par adjonction des activités « d'organisation de journées à thème et de rencontres professionnelles à destination de tout public ; d'achat et de vente en gros de produits à caractère identitaire ».  
L'article 03 des statuts est modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS Bastia.

**DI LEGNU**

SAS au capital de 4.500 €  
Siège social : Lieu-dit Corso  
20232 Oletta  
RCS 819 522 608 Bastia

L'AGE du 10/06/2021 a nommé Président : M PELLICIA François-Marie, Lieu-dit Corso - 20232 Oletta en remplacement de M PELLICIA Pierre-François. Mention au RCS de Bastia.

**L'ANTIGU 20169**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : 24, Rue Doria  
20169 Bonifacio  
751 717 810 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 19.05.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente de cosmétiques, de produits artisanaux, de souvenirs, d'objets décoratifs, de bijoux fantaisie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.**LOCARACE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : Villa 18 - 20620 Biguglia  
892 400 870 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 14.06.2021, l'associée unique a décidé :  
- de remplacer à compter du 14.06.2021 la dénomination sociale LOCARACE par LAURACARWASH et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.  
- d'étendre l'objet social aux activités de Exploitation d'un centre de lavage et négoce en détail de produits alimentaires et non alimentaires, sans vente de boissons alcoolisées et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**AIR FRET SERVICE**

SARL au capital de 36.587,77 euros  
Siège social :  
Aéroport de Campo Dell'Orò  
20090 Ajaccio-331384966 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/06/21, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Transport public Routier léger de marchandises et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE**

**MATTEI-NOURRY  
CERVETTI**

Avocats Associés - A.A.R.P.I

Barreau d'Ajaccio

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

Suivant ASSP en date 21 Juin 2021 à AJACCIO [20000],  
La SARL A3F, au capital de 10.000.00 euros, dont le siège est situé lieu-dit Chioso Soprano - Baléone - 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 884 666 132, prise en la personne de son représentant légal, l'un de ses cogérants, Monsieur Henri FERRANDI, demeurant Chemin Di Pietra Poli - Route Supérieure de Cardo - 20200 BASTIA, le Bailleur

A confié en location-gérance à,  
La SAS MEZZA DISTRI, au capital de 1000.00 euros, dont le siège est situé 1, Chemin d'Acqualonga - Mezzavia - 20167 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 898 936 653, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Nicolas, François, Olivier PENZINI, né le 19 juin 1980 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant Rez de Chaussée Terrasse - 15 Cunéo d'Ornano - 20000 AJACCIO, le Locataire-gérant,  
Un fonds de commerce alimentaire, petite épicerie et vente de boissons alcooliques à emporter, sis Lieu-dit Punta Mozza - 20167 AJACCIO, pour lequel le Bailleur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 884 666 132 et comprenant :  
- L'enseigne et le nom commercial sous lesquels il est exploité ;  
- La clientèle et l'achalandage y attachés ;  
.../...

- Le matériel, le mobilier commercial, l'outillage servant à son exploitation tels que ceux décrits en un inventaire dressé par acte séparé ;

- Le droit à la jouissance des locaux dans lesquels est exploité le fonds pour le temps qui reste à courir du bail ci-après rappelé sans que cette durée puisse excéder celle de la présente location-gérance ;

- Le bénéficiaire des conventions, marchés passés avec des tiers pour l'exploitation du fonds, et notamment le contrat de licence d'enseigne « PROXI », dûment régularisé entre le Bailleur et la société MONTEL DISTRIBUTION ;

- Licence de boissons à emporter. Exploité sis Lieu-dit Punta Mozza - 20167 AJACCIO.

A compter du 1er juin 2021 et pour une durée de trois ans, qui se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année, sauf dénonciation.

Pour insertion unique,

**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 03.06.2021 fait à AJACCIO [Corse-du-Sud], enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio, le 16.06.2021 2021, dossier 2021 00022966 référence 2A04P31 2021 A 00717.

Monsieur Doumé FERRARI.

Né à MAUBEUGE [59], le 18 septembre 1961, demeurant à [20090] AJACCIO, Lotissement Loretto, Lot 30. De nationalité française.

Divorcé, non remarié, non lié par un pacte civil de solidarité ainsi déclaré. Résident au sens de la réglementation fiscale ainsi déclaré.

Identifiant SIRET 388 570 004 00050.

A donné en location-gérance à :

La Société dénommée « LIBERTAE-JURIS AVOCATS », Société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital de 2.000,00 Euros, dont le siège social est situé à 6, avenue Pascal Paoli, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 893 736 348, représentée aux présentes par son cogérant, Monsieur Doumé FERRARI, L'exploitation à titre de location-gérance du fonds libéral d'activités juridiques.

Pour une durée de 8 années à compter du 09.03.2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Pour unique avis signé par Monsieur Doumé FERRARI, Représentant de la Société LIBERTAE-JURIS AVOCATS, Locataire-gérant.

**RENOUVELLEMENT  
DE CONVENTION  
DE LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 2 janvier 2020, la convention de location-gérance du fonds de commerce de Station-Service situé Rond-Point de Ponte-Leccia - 20218 MOROSAGLIA consentie par :  
La Société VITO Corse, S.A.S au capital de 8.000.000 €, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784 et dont le siège social est situé Tour Franklin - 100 Terrasse BOIELDIEU - 92800 PUTEAUX à la Société BRULE, SARL au capital de 200 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 524 330 982, dont le siège social est Rond-Point, 20218 Ponte-Leccia, a été reconduite pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022. Elle se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 20.05.2021 fait à BONIFACIO [20169], enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 16/06/2021, dossier 2021 00022970 référence 2A04P31 2021 A 00718.

La société dénommée L'ANTIGU 20169, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social sis, Vente, 20169 BONIFACIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 751 717 810, représentée par sa gérante, Madame Marie-Rose OLIVIERI.

A donné en location-gérance à :  
Madame Valérie SOULAGE demeurant Lieudit Parmentile, Route de Bonifacio, 20169 BONIFACIO. Née à PARIS [France], le 02 juin 1972, de nationalité française. Célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité ainsi déclaré. Résidente au sens de la réglementation fiscale ainsi déclaré, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 792 563 587. Ici présente.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de vente de produits régionaux Corses, épicerie fine, cave à vin, dégustation de charcuteries et vins sur place, petite restauration sur place ou à emporter, vente de cosmétiques, de produits artisanaux, de souvenirs, d'objets décoratifs, de bijoux fantaisie, connu sous l'enseigne A MURILA, situé à BONIFACIO [20169], 1, rue du Corps de Garde.

Pour une durée d'une année à compter du 20.05.2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à BONIFACIO [20169], 1, rue du Corps de Garde.

Pour unique avis signé Valérie SOULAGE,  
Locataire-gérant.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

**RENOUVELLEMENT  
DE CONVENTION  
DE LOCATION GERANCE**

Suivant acte S.S.P. en date à Ponte-Leccia du 27 décembre 2019, la convention de location-gérance du fonds de commerce de Station-Service situé Rond Point de Ponte-Leccia - 20218 MOROSAGLIA consentie par :  
Madame Angèle Marie PIETRI, née le 4 octobre 1934 à Morosaglia [2B], immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 429 827 736 à la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 8.000.000 €, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784 et dont le siège social est situé Tour Franklin - 100 Terrasse BOIELDIEU - 92800 PUTEAUX, a été reconduite pour une durée de 9 ans, à compter du 1er janvier 2020.

**AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 430.000 € HT

**CCIC/DC/2021.033****Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour un accord cadre à bons de commande relatif à la maintenance des appareils à rayons X d'inspection filtrage des bagages de cabines et Hors-Format des aéroports de Bastia-Poretta et Calvi-Sainte Catherine.

Lieu de livraison :

L'aéroport de Bastia-Poretta et l'aéroport de Calvi-Sainte Catherine

Durée de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé pour une durée de 04 (cinq) ans à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV :

38582000-0 Équipement de contrôle aux rayons X.

50413000-3 Services de réparation et d'entretien d'appareils de contrôle

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la maintenance préventive et curatives des appareils des deux aéroports.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Aéroport de Bastia-Poretta

Lot 2 : Aéroport de Calvi-Sainte Catherine.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.2, R.2162-4-3°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre pour chaque lot, sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

L'avis concerne un de l'accord cadre

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à la section : 131 et 136,

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années. .../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

\* Le 07 juillet 2021 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* De leurs garanties financières,

\* De leur capacité technique,

\* De leurs compétences et moyens professionnels,

\* La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour les deux lots :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Prix (60%)

- Valeur technique (40%) à l'aune de :

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent accord cadre, à savoir :

\* Les moyens humains dédiés à l'exécution des prestations ;

\* Expériences et références sur le type d'appareil faisant l'objet de la maintenance ;

\* Pertinence des méthodes proposées pour l'exécution des prestations.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2021.033

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 17 juin 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 juin 2021.

N° 46

**AVIS D'ATTRIBUTION**

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Numéro de la consultation : 21/FCS/002 Fourniture de postes informatiques

Référence acheteur : 21/FCS/002/BO

Nature du marché : Fournitures

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 30213100 - Ordinateurs portables

Complémentaires : 30237200 - Accessoires informatiques

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 8

Date d'attribution : 31/05/21

Marché n° : 002-2021

MICRO EXTENSION, 8 RUE LUCE DE CASABIANCA, 20200 BASTIA

Montant indéfini

Envoi le 22/06/21 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

**AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 430.000 € HT

**CCIC/DC/2021.032**  
**Chambre de Commerce**  
**et d'Industrie**  
**de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
 20293 Bastia Cedex  
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
 20293 Bastia Cedex  
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour un accord cadre à bons de commande relatif à la maintenance des installations thermiques des locaux privatifs des aéroports de Bastia-Poretta et Calvi-Sainte Catherine.

Lieux de livraison :

L'aéroport de Bastia-Poretta et l'aéroport de Calvi-Sainte Catherine

Durée de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé pour une durée de 04 (cinq) ans à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV :

50720000-8 | Services de réparation et d'entretien de chauffage central | 50730000-1 | Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la maintenance préventive et curatives des installations thermiques des locaux privatifs des deux aéroports.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Aéroport de Bastia-Poretta

Lot 2 : Aéroport de Calvi-Sainte Catherine.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4-3°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre pour chaque lot, sans montant minimum annuel ni maximum annuel

L'avis concerne un de l'accord cadre

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à la section : 130, 131, 135 et 136.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années. .../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

\* Le 07 juillet 2021 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* De leurs garanties financières,

\* De leur capacité technique,

\* De leurs compétences et moyens professionnels,

\* La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour les deux lots :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Prix (60%)

- Valeur technique (40%) à l'aune de :

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent accord cadre, à savoir :

\* La méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP ;

\* Les délais de fourniture et pose figurant bordereau de prix ;

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2021.032

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) par :

\* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

\* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 17 juin 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 juin 2021.

N° 48

**AVIS D'ATTRIBUTION**

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Numéro de la consultation : 21/FCS/005 Fourniture de services de téléphonie mobile

Référence acheteur : 21/FCS/005/BO

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 64212000 - Services de téléphonie mobile

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

[greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 25/05/21

Marché n° : 005-2021

ORANGE AERM, L'Ensoleillée, bât D, 305 rue Maurice Aicardi Lejard, 13098 AIX EN PROVENCE

Montant indéfini

Envoi le 22/06/21 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LUGO DI NAZZA A PARTIR DES SOURCES DE CASA VECCHIA, CHIALZINO 1 ET 2, DE LA COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA A PARTIR DES SOURCES DE RAZZANA, CICCIA 1 ET 2, PIETRAPIANA, ACQUILAJA ET SAMBUCCHI, DE LA COMMUNE DE CASEVECCHIE A PARTIR DES SOURCES DE NOCCE SUPERIEURE, NOCCE INFÉRIEURE 1, 2, 3, 4 ET CASACCE, DE LA COMMUNE D'AGHIONE A PARTIR DE LA SOURCE DE FINOCCHIAJA, ET DE LA COMMUNE DE TALLONE A PARTIR DU FORAGE DE PIANICCIA

### COMMUNES DE LUGO DI NAZZA, POGGIO DI NAZZA, CASEVECCHIE, AGHIONE ET TALLONE

[Projet poursuivi par le syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu]

2ème insertion,

DUREE DES ENQUÊTES (arrêté préfectoral n° 251-2021 du 31 mai 2021) : Pendant 37 jours consécutifs, du mardi 22 juin 2021 au mercredi 28 juillet 2021 inclus, se dérouleront, sur le territoire des communes de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione et Tallone :

\* L'enquête préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général ;  
- à l'instauration des périmètres de protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine ;

\* L'enquête parcellaire conjointe en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de Lugo di Nazza à partir des sources de Casa Vecchia, Chialzino 1 et 2, de la commune de Poggio di Nazza à partir des sources de Razzana, Ciccia 1 et 2, Pietrapiana, Aquilaja et Sambucchi, de la commune de Casevecchie à partir des sources de Nocce supérieure, Nocce inférieure 1, 2, 3, 4 et Casacce, de la commune d'Aghione à partir de la source de Finocchiaja, et de la commune de Tallone à partir du forage de Pianiccia.

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTES : Mairies de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione, Tallone, et locaux du syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 12 avril 2021) :

Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA recevra le public en mairies de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione, Tallone, et dans les locaux du syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu, 675, route de Ghisoni, 20240 Ghisonaccia, selon les modalités suivantes :

- \* mardi 22 juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Tallone ;
- \* vendredi 25 juin 2021, de 13 h 00 à 16 h 00, en mairie de Poggio di Nazza ;
- \* mercredi 30 juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie d'Aghione ;
- \* jeudi 8 juillet 2021, de 13 h 00 à 16 h 00, en mairie de Lugo di Nazza ;
- \* mardi 13 juillet 2021, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie d'Aghione ;
- \* mercredi 21 juillet 2021, de 9 h 00 à 12 h 00, dans les locaux du syndicat Intercommunal de la plaine de Fium'Orbu ;
- \* lundi 26 juillet 2021, de 13 h 00 à 16 h 00, en mairie de Lugo di Nazza ;
- \* mercredi 28 juillet 2021, de 14 h 00 à 16 h 30, en mairie de Casevecchie.

Madame Caroline DE LUCIA a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 56 90 59 pour la mairie de Lugo di Nazza, 04 95 56 90 50 pour la mairie de Poggio di Nazza, 04 95 44 45 11 pour la mairie de Casevecchie, 04 95 56 60 33 pour la mairie d'Aghione, 04 95 39 60 17 pour la mairie de Tallone, et 04 95 56 01 13 pour le syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu).

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairies de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione, Tallone, et dans les locaux du syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html>). Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le mercredi 28 juillet 2021, date de clôture de ces enquêtes.

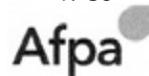
Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairies de Lugo di Nazza, Poggio di Nazza, Casevecchie, Aghione, Tallone, dans les locaux du syndicat intercommunal de la plaine du Fium'Orbu, et à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.



## AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

### APPEL À CANDIDATURE

POUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION DE SOUS-OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PERMETTANT L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR 7500 M2 DE TOITURES ET 1000 M2 DE PARKING SUR LE CENTRE AFPA DE CORTE.

Contexte :

Le Centre Afpa de Corte est lancé dans une démarche verte notamment en lien avec la production d'électricité par des centrales photovoltaïques.

L'afpa va lancer la rénovation des toitures des 21 bâtiments du Centre de Formation de Corte. Les toitures rénovées seront « PV Ready » (structure et couverture). Le potentiel photovoltaïque lié à la situation géographique du site, à la surface des bâtiments et des parkings est estimé à 1300 Kwc.

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques est validée administrativement : l'Afpa a obtenu un permis de construire et l'accord de l'état [L'Afpa utilise le site de Corte dans le cadre d'une Convention d'Occupation Temporaire avec l'état qui prendra fin le 31/12/2063].

C'est dans ce contexte que l'Afpa lance cet appel à projet afin d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par l'occupation des toitures et parkings du site identifiés sur le permis de construire dans le but de produire rapidement de l'énergie électrique et valoriser ses toitures et parkings.

Le présent appel à projet doit permettre de sélectionner un candidat mais n'a pas pour vocation de figer l'ensemble des aspects juridiques et techniques du projet. Ceux-ci seront validés par toutes les parties lors de la phase qui suivra cet appel.

Un dossier complet contenant les plans et caractéristiques des toitures et parkings mis à disposition, et le Permis de Construire sont disponibles sur demande par mail à [loic.leclercq@afpa.fr](mailto:loic.leclercq@afpa.fr)

Dépôt des projets :

Les projets présentés contiendront notamment :

Présentation du candidat dont : référence, expériences similaires ; garanties apportées ;

Montant du loyer annuel (terme échu) proposé :

\* Pour une durée de 20 ans ;

\* Pour une option de 5 année supplémentaire ;

\* Planning de mise en œuvre des centrales photovoltaïques indiquant la date de versement du :

- 1er loyer ;

- Proposition de Convention de sous-occupation ;

- Caractéristiques du projet (panneaux, onduleurs, ombrières notamment caractéristiques esthétique des ombrières) ;

Les candidats devront remettre leurs propositions avant le 12 juillet 2021 à 16 heures.

Les projets seront transmis par mail à : [loic.leclercq@afpa.fr](mailto:loic.leclercq@afpa.fr)

Déroulement de l'appel à projet :

Etape 1 : remise des projets ;

Etape 2 : Négociation ;

A l'issue d'une première analyse des projets au regard des critères mentionnés ci-dessus, les candidats pourront être admis à négocier.

Ces négociations prendront la forme d'audition [s] et/ou d'échange [s] par écrit. La signature de la convention de sous-occupation temporaire entérinera le choix de l'Afpa.

Il est précisé que l'Afpa se réserve la possibilité à tout moment, de ne pas donner suite aux propositions faites par les candidats.

Aucune prime ou indemnité ne sera versée aux candidats non retenus.

Analyse des projets :

\* Proposition financière : 50%

\* Présentation du candidat : 20%

\* Proposition technique : 30%

Renseignements complémentaires :

Les demandes de renseignements techniques et administratives seront transmises à [loic.leclercq@afpa.fr](mailto:loic.leclercq@afpa.fr)

Liste des documents fournis :

- Permis de construire (dossier déposé et arrêté d'autorisation) ;

- Plan masse du site ;

- Document technique listant les contraintes liées à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Corte ;



N° 51

## AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
 Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim  
 Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA  
 Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05  
 mèl : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)  
 web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Numéro de la consultation : 21/FCS/001 Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour le siège social de l'ODARC et ses antennes

Référence acheteur : 21/FCS/001/BO

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 90919200 - Services de nettoyage de bureaux

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montéplano - 20407 Bastia - Cedex

Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855

[greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Attribution du marché

LOT N° 1 - Entretien périodique des locaux du siège social de l'ODARC à BASTIA

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 31/05/21

Marché n° : 001-2021

SARL NETTOYAGE 2B, Rés Le Bosquet, Bât B, 20600 BASTIA

Montant indéfini

LOT N° 2 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de VESCOVATO

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 31/05/21

Marché n° : 001-2021

CORSE PROPLETE I AND CO, Rés La Brise de Mer, Quartier Lupino, Bassanese, 20600 BASTIA

Montant indéfini

LOT N° 3 - Entretien périodique des locaux de l'antenne d'ALTIANI

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 31/05/21

Marché n° : 001-2021

CORSE PROPLETE I AND CO, Rés La Brise de Mer, Quartier Lupino, Bassanese, 20600 BASTIA

Montant indéfini

LOT N° 4 - Entretien périodique des locaux de l'antenne d'ILE-ROUSSE

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 31/05/21

Marché n° : 001-2021

CORSE PROPLETE I AND CO, Rés La Brise de Mer, Quartier Lupino, Bassanese, 20600 BASTIA

Montant indéfini

Envoi le 22/06/21 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 52

## AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
 Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim  
 Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA  
 Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05  
 mèl : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)  
 web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Numéro de la consultation : 21/FCS/03 Fourniture de carburant par cartes accréditatives et livraison de gazole non routier

Référence acheteur : 21/FCS/03/BO

Nature du marché : Fournitures

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 30163000 - Cartes accréditatives

Complémentaires : 09134210 - Carburant diesel [02]

09134220 - Carburant diesel [EN 590]

30163100 - Cartes pour l'achat de carburant

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montéplano - 20407 Bastia - Cedex

Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855

[greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Attribution du marché

LOT N°1 - Fourniture de carburant à la pompe par carte accréditative

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 25/05/21

Marché n° : 003-2021

SAS VITO CORSE, Avenue Jean Zuccarelli, Esplanade Forum du Fango, 20200 BASTIA

Montant indéfini

Sous-traitance : non.

LOT N°2 - Fourniture et livraison de gazole non routier pour les stations expérimentales de l'ODARC sises à Altiani et Migliaciaru

Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 26/05/21

Marché n° : 003-2021

SAS HENRI FERRANDI, Parc d'activités de Puretone, 20290 BORGIO

Montant indéfini

Sous-traitance : non.

Envoi le 22/06/21 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 53



COMMUNE DE SOTTA

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AUX PROJETS D'ALIÉNATION D'UNE FRACTION DES CHEMINS RURAUX AUX HAMEAUX DE **PETRA LUNGA FILIPPI ET SCALELLA**

1ère Insertion,

Une enquête publique relative aux projets d'aliénation d'une fraction des chemins ruraux aux hameaux de Petra Lunga Filippi et Scalella aura lieu en Mairie de SOTTA du Lundi 12 juillet 2021 au Mercredi 28 juillet 2021 inclus.

Monsieur Christian REROLLE a été désigné comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront déposés en Mairie de SOTTA pendant toutes la durée de l'enquête et seront consultables par le public, aux horaires d'ouverture, du Lundi au Vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30.

Les dossiers d'enquête sont également consultables sur le site internet de la mairie : [sotta.fr](http://sotta.fr)

Les observations du public peuvent être formulées :

- Par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Casa Cumuna - Via San Martinu - 20146 SOTTA.

- Par voie dématérialisée à l'adresse mail : [mairie@sotta.fr](mailto:mairie@sotta.fr).

Le commissaire enquêteur recevra également les observations du public lors de deux permanences en mairie :

- Le lundi 12 juillet de 10H00 à 12H00

- Le mercredi 28 juillet de 10H00 à 12H00

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier et le registre d'enquête au maire de SOTTA avec ses conclusions.

EDF AGIR PLUS LGTA QUALIPAT  
 l'économie garantie toute l'année  
 Profitez des aides à la rénovation énergétique d'EDF AGIR PLUS et de la CDC.  
**ISOLEZ VOS COMBLES PERDUS ET VOS PLANCHERS POUR 1 €**  
 Travaux financés à 100% sous réserve de conditions d'éligibilité\*  
 VISITE ET DEVIS GRATUIT  
 Votre conseiller technique  
 Joseph LUCCA  
 06 18 73 09 16  
 lgta.direction@hotmail.com  
 \* Voir avec le conseiller technique

N° 54



**Merria di CUTULI à CURTICHJATU**

20167 CUTULI à CURTICHJATU

Tél : 04.95.25.61.36

Fax : 04.95.25.86.87

[communecuttoli@wanadoo.fr](mailto:communecuttoli@wanadoo.fr)

**Commune de Cutuli à Curtichjatu**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Cutuli à Curtichjatu

20167 Cutuli à Curtichjatu

Tél : 0495256136/Fax : 0495258687

Mail : [communecuttoli@wanadoo.fr](mailto:communecuttoli@wanadoo.fr)

Mode de passation : Le présent marché est passé sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée conformément aux articles L.2123-1 du Code de la Commande Publique

Objet du marché : Travaux de remplacement et d'implantation de poteaux incendie et de bornes incendie d'hydrants sur le territoire de la commune de Cutuli à Curtichjatu

Durée du marché : La durée du marché est fixée à 1 an à compter du début des prestations

Critères d'attribution : Se référer au règlement de la consultation

Date limite de réception des offres : 31 juillet 2021 - 12h00

Modalités d'obtention du dossier : Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur le site de la plate-forme de dématérialisation :

Adresse du profil d'acheteur [URL] : <https://www.achatspublicscorse.com/>

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être transmises par voie électronique, sur le site acheteur

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 juin 2021.

## DERNIERES MINUTES

N° 55

### INSERTION LEGALE DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous signature privée en date à Furiani du 18 juin 2021, Monsieur Séraphin BALARDI (SIREN : 848 062 303) et Monsieur Federico BALARDI (SIREN : 883 491 581), demeurant lotissement Alba Marana, 15 allée des Ibis-cus à BORGIO (20290).

Ont donné en location-gérance un fonds de commerce de transformation de produits alimentaires, vente à emporter, vente à consommer sur place exploitée sis RN 193, Rond-Point de FURIANI à FURIANI (20600) à :

La Société BALARDI ET FRERES, Société par actions simplifiée au capital de 2000 euros, ayant son siège social lotissement Alba Marana, 15 allée des Ibis-cus à BORGIO (20290), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 900 176 280, représentée par Messieurs Séraphin et Federico BALARDI.

Pour une durée de trois ans à compter du 1er juin 2021, renouvelable par tacite prolongation, et résiliable moyennant un préavis de deux mois.

Pendant toute la location gérance, la SAS BALARDI ET FRERES sera seule responsable du fonds vis-à-vis des tiers.

Pour avis,

N° 56

### AUBERGE DU PECHEUR

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : Centuri Marine

20238 Centuri

483 039 400 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associé unique du 30 avril 2021, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 57

### LEWA

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : La Licciola, Barnabona  
20129 Bastelicaccia  
522 639 384 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1er mars 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 200 euros par l'incorporation directe de réserves au capital.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille (1000 euros).

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à mille deux cents (1200 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.



N° 58

### ZARA SPORTS

SARL au capital de 2000 €  
Siège social : Résidence les 3 Perles  
20145 Sari-Solenzara  
507 823 532 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 11/03/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 11/03/2021. M. DERUMI-GNY Philippe demeurant Résidence les 3 Perles - 20145 Sari-Solenzara a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 59

### OPHIMUS

SAS au capital de 51.000 €  
Siège : Route Impériale  
Lieu-dit Campo Quadrato  
20620 Biguglia - RCS Bastia

Par PV d'AGE du 07/06/2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital d'un montant nominal de 50.000 € pour être porté de 1.000 € à 51.000 €, par élévation de la valeur nominale des 1.000 actions existantes d'un montant de 50 € chacune, portant la valeur nominale de l'action de 1 € à 51 €.

Les articles 7 (Apports en numéraires) et 8 (Capital social) des statuts ont été modifiés en conséquence.

\* Ancienne mention :

Capital social : 1.000 €

\* Nouvelle mention :

Capital social : 51.000 €

Pour avis.

N° 60

### DHL

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 Euros  
Siège social : Lieu-dit Alivella  
20129 Bastelicaccia  
RCS : Ajaccio B 449 245 000

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2016 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Madame Yolanda LEONE, demeurant Lieu-dit Alivella - 20129 Bastelicaccia et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à Lieu-dit Alivella - 20129 Bastelicaccia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 61

### VIRTUAL REVIVAL

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.500 €  
Siège social : Chemin du Casteletto  
Lieu-dit Santa Lucia, 20167 Alata  
Siège de liquidation :  
Chemin du Casteletto  
Lieu-dit Santa Lucia, 20167 Aalta  
494 755 937 RCS Ajaccio

L'A.G.E. réunie le 07/06/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 07/06/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Rita MELONI, demeurant Lieu-dit Santa Lucia - Chemin du Casteletto - 20167 ALATA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chemin du Casteletto - Lieu-dit Santa Lucia - 20167 ALATA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au R.C.S.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 62

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 6877, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 11/6/2021 :

Concernant : L'HOSPITON DI STEFANO MERAGLIA. Il fallait lire : « Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARISOLENZARA du 18/6/2021 ».

Et non : « Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARI-SOLENZARA du 26/5/2021 ».

Comme écrit par erreur.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

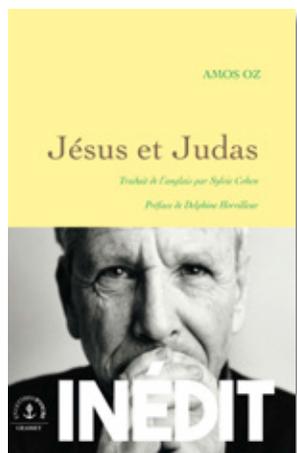
Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale



# LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

## JÉSUS ET JUDAS



Amos Oz,  
*Jésus et Judas,*  
préface de Delphine Horvilleur,  
Grasset, 2021

**C'**est d'un bien petit livre que je vous parlerai aujourd'hui: publié chez Grasset en mars 2021, il est signé d'Amos Oz, (nom de plume d'Amos Klausner), un des plus importants écrivains israéliens, décédé en 2018. Sous ce simple titre, il propose de régler cette ancestrale question du personnage biblique, figure définitive du traître

puisque'il faut l'appeler par son nom. Que l'on soit croyant, agnostique ou athée, la problématique évoquée, même sur une cinquantaine de pages à peine, intéressera un lecteur du vingt-et-unième siècle qui ne peut s'abstenir de jeter un regard sur l'actualité si brûlante d'un monde où cohabitent parfois difficilement les grandes religions monothéistes, au Moyen-Orient ou ailleurs.

La manière de traiter un thème aussi rebattu frappera d'entrée le lecteur puisque le présentateur-poète, romancier ou essayiste, ne renonce pas à l'aborder sous une forme parfois très libre jusqu'à l'irrévérence; mais ne nous y trompons pas: l'homme connaît les principaux textes fondateurs mais, sans nous abreuver de références érudites, il préfère nous entretenir plaisamment et fermement de ce qu'il pense être la vérité profonde du personnage de Judas.

Le grand-oncle de l'auteur, Joseph Klausner, juif russe d'Odessa, un des fondateurs de l'université hébraïque, s'était attiré les foudres des chrétiens autant que des juifs en enseignant un Jésus, rabbin juif non conformiste et rebelle! Car le véritable objectif de Jésus était bien, disait-il, de «*débarrasser le judaïsme des scories de ses pratiques déviantes*». Les souvenirs d'enfance de l'auteur rappellent même que l'on désignait généralement Jésus dans l'entourage des écoles religieuses juives par la périphrase péjorative «*cet homme-là*»!

Quant à la figure de Judas dans les Évangiles, elle fut selon Oz «*le Tchernobyl de l'antisémitisme chrétien*», contaminant et empoisonnant les relations entre juifs et chrétiens depuis plus de deux mille ans! Y a-t-il d'ailleurs une différence entre Judas et Jude? Ou entre Judas et Judios en espagnol? Ce sont de troublantes similitudes, où les langues véhiculent des préjugés racistes et haineux, nous dit-il avant d'avouer que son propre père s'appelait Yehouda ([Judas]) et que lui-même a voulu donner ce prénom à son fils.

Nous ne voulons pas priver le lecteur de suivre par le menu l'éclairage, souvent pittoresque et toujours percutant, d'Amos Oz sur les figures controversées de Jésus et de Judas car ce sera sans doute un plaisir, comme celui d'écouter un conte et de découvrir combien le fond et la fin de l'histoire en font rejaillir de profondes et éternelles vérités.

Le lecteur n'oubliera surtout pas de lire, pour le plaisir aussi, l'exquise et intelligente préface de Delphine Horvilleur, rabbine dont on rencontre souvent la parole médiatique aussi séduisante que convaincante: elle présente ici son texte comme une lettre personnelle à l'auteur «*Cher Amos*» où elle confesse que les «*histoires d'amour et de ténèbres*» à nous tous confiées par le poète moderne «*nous font grandir*». ■

# **LA POLLUTION PREND DES VACANCES**



## Vacances, j'oublie tout.

**Pendant longtemps, ce refrain a rythmé le séjour des estivants.**

**Résultat : nombre de sites touristiques sont aujourd'hui très pollués.**

**Il est cependant possible de conjuguer congés et développement durable pour de véritables vacances vertes.**

**L**e tourisme résiste à la crise. En 2012, alors que la conjoncture économique était peu porteuse, ce secteur a enregistré une progression de 4 % au niveau mondial. Troisième derrière les États-Unis et l'Espagne, la France a su tirer son épingle du jeu grâce à ses multiples atouts. Ceux-ci s'incarnent dans un patrimoine culturel impressionnant et une pléiade de sites naturels remarquables. Mais pour que ces derniers conservent tout leur pouvoir d'attraction, les comportements responsables s'imposent, et ce à l'échelle individuelle. Les congés écologiques, c'est maintenant !

### DÉPLACEMENT

L'impact du tourisme sur l'économie se traduit par des séries de chiffres perpétuellement en hausse. Derrière ces statistiques, une contingence basique : le transport. Chaque année, des millions de personnes sillonnent de long en large le pays par voies aérienne, routière ou encore ferroviaire. Problème : tout cela engendre une excessive pollution de l'air. Ces pics estivaux sont d'autant plus importants que la voiture demeure le moyen de locomotion préféré des Français en période de congés. Particules et dioxyde d'azote dépassent souvent les valeurs limites, principalement dans les zones soumises à fort trafic. Néanmoins, les coûts d'utilisation d'une automobile particulière expliquent l'actuel succès du covoiturage, sans doute le moyen le plus économique, sinon écologique, de se déplacer sur moyenne distance. Quantité de sites permettent dorénavant de regrouper offres et demandes de trajets. Pour les plus longs parcours, le train est privilégié. Une fois les vacanciers arrivés à bon port, la location assure souplesse et liberté, tout en offrant une belle opportunité de tester les autos, motos ou scooters électriques qui occupent désormais en bonne place le parc automobile. Mais pour faire le galbe de vos mollets, rien de mieux que le vélo !

### VILLÉGIATURE

Vacances dans des lieux atypiques, à la ferme, au cœur de métropoles ou loin des clichés, il existe une offre d'hébergement pour combler chaque demande. Néanmoins, s'ils n'optent pas pour un séjour en famille, la plupart des esti-

vants composent moins en fonction de leurs envies que de leur budget. On peut toutefois adopter un comportement responsable chez des amis, en chalet de location ou en villages de vacances à formule all inclusive. Couper l'électricité en sortant des pièces, ne pas laisser les robinets ouverts ou trier ses déchets sont des gestes à prolonger même en période de farniente. Au demeurant, en plus de contribuer à épargner les ressources naturelles et à limiter la pollution des zones touristiques ultra-fréquentées, réduire sa consommation fait avant tout du bien à notre porte-monnaie. Sur place, on fréquentera d'ailleurs moins les zones commerciales que les marchés. Aux références standardisées, sous blisters et importées, seront ainsi préférées les productions du cru, qui permettent de découvrir de nouvelles saveurs tout en soutenant les entrepreneurs locaux. Quant aux souvenirs de vacances, on se rappellera que l'écrasante majorité d'entre eux proviennent d'usines asiatiques ou ont été arrachés à leur milieu naturel sans obtenir nécessairement les autorisations de rigueur.

### LOISIRS

Jet ski, karting ou quad font partie des engins à moteur plébiscités par les vacanciers. Le plaisir qu'ils procurent est certes intense, mais il demeure avant tout bref et, au final, cher. Ces machines s'avèrent en outre une source évidente de pollution, tant atmosphérique qu'auditive. Là encore, mieux vaut sauter sur un vélo et partir à l'assaut de territoires méconnus. Par routes ou sentiers, à rythme intense ou en mode balade, la bicyclette reste le must. Rendu en bord de plage, soyez logique : laissez cet endroit comme vous aimeriez le trouver. Rattrapez donc le moindre sac plastique soulevé par le vent et emportez tous les déchets, en n'oubliant pas les mégots. Évitez par ailleurs de vous tartiner excessivement de crème solaire. À l'instar des produits de maquillage ou même des médicaments, les lotions de protection sont en effet très mal recyclées, ce qui peut poser à terme de réels soucis sanitaires. En somme, il est facile de peu polluer l'été : il suffit de voyager léger, de consommer peu et à bon escient, et de s'amuser sans déranger ni envahir les autres. La logique, en somme... ■ **Frédéric FERRAND**



*Il suffit de voyager léger, de consommer peu et à bon escient, et de s'amuser sans déranger ni envahir les autres. La logique, en somme...*

PARTICULIER-EMPLOYEUR

# LA TO-DO LIST POUR ÊTRE DANS LES CLOUS



Photos Thinkstock

***Vous envisagez d'employer un salarié à domicile en direct mais ne savez pas comment vous y prendre?***

***On vous guide par étapes.***

**D**ès lors que vous embauchez directement un travailleur exerçant dans le secteur des services à la personne sans recourir à un organisme tiers, vous devenez particulier-employeur. En tant que tel, vous devez respecter les obligations légales incombant à tout patron, afin d'éviter les risques liés à un emploi non déclaré (remboursement des frais en cas d'accident, sanctions allant jusqu'à 45000 € et trois ans de prison, majoration des cotisations en cas de contrôle, etc.)

### ***QU'EST-CE QUE JE DÉCLARE ?***

Si vous comptez recruter un professionnel à domicile, vous devez vous déclarer en tant qu'employeur auprès de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) et ce, avant toute embauche du salarié. Deuxième démarche: la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), qui est une procédure nécessaire pour chaque salarié que vous avez l'intention d'employer. Elle doit être effectuée dans les 8 jours qui précèdent toute embauche et permet d'être en règle en cas de contrôle.

***À savoir: si vous recrutez un salarié à temps plein, vous devez obligatoirement l'inscrire à un service de médecine du travail, dans le mois qui suit son embauche.***

### ***UN CONTRAT EN BONNE ET DUE FORME***

Lors du recrutement (ou au plus tard à la fin de la période d'essai), le particulier-employeur et son salarié doivent signer un contrat de travail. Il peut être à durée déterminée ou indéterminée, à temps plein ou à temps partiel. Sur ce contrat fixe sont indiquées les obligations de chacun comme la nature des tâches à exécuter, la durée et les horaires de travail, la rémunération, les conditions, etc.. Le salaire brut ne peut être inférieur au smic horaire ni aux salaires minimaux fixés par la convention collective des salariés du particulier-employeur. Un exemplaire signé doit ensuite être remis à l'employé.

### ***DÉCLARER SON EMPLOYÉ GRÂCE AU CESU***

La bonne nouvelle c'est que vos obligations administratives peuvent être grandement allégées grâce au chèque emploi service universel (Cesu), mis en place pour faciliter vos démarches. En tant que particulier-employeur vous relevez en effet du Cesu déclaratif qui vous permet de déclarer en ligne votre personnel à domicile (rémunérations, heures de travail) auprès de l'Urssaf et de payer en toute simplicité les charges sociales associées, prélevées directement sur votre compte bancaire. Cette procédure permet également d'assurer à votre salarié une protection sociale (chômage, maladie, retraite, etc.). Il ne faut pas confondre ce dispositif avec le Cesu préfinancé qui est un moyen de paiement se présentant sous la forme d'un carnet de chèques à montant fixe ou de façon dématérialisée via internet. Ces bons d'achat sont proposés par certaines entreprises privées et publiques à leurs salariés et peuvent aussi être délivrés par des financeurs de prestations sociales (CCAS, conseil départemental, mutuelle, caisse de retraite, etc.) en tant que soutien financier. Une fois en votre possession, vous pouvez vous en servir pour payer tout ou une partie du salaire de votre employé.

### ***RESPECT DES DROITS DE VOTRE SALARIÉ***

La personne employée à domicile a le statut de salarié et bénéficie, à ce titre, d'un certain nombre de droits relevant du Code du travail et de la convention collective des salariés du particulier-employeur. La durée de travail est ainsi limitée à 40 heures hebdomadaires à temps plein et les congés payés correspondent à 2,5 jours ouvrables par mois de présence au travail. Citons encore la couverture sociale, le suivi médical ou encore les garanties légales qui s'appliquent en cas de rupture de contrat.

Enfin, en tant qu'employeur, vous devez obligatoirement rembourser à votre salarié une partie de ses frais de déplacement lorsqu'il utilise les transports en commun pour venir travailler, et, sous certaines conditions, s'il se déplace avec son véhicule personnel.

### ***LE SAVIEZ-VOUS? DES AIDES FINANCIÈRES***

En tant que particulier-employeur, vous pouvez bénéficier de différentes aides financières comme un abattement sur vos charges patronales, voire une exonération de charges liée à votre âge, votre perte d'autonomie ou votre handicap. De même, un crédit d'impôt vous permet de déduire 50 % des dépenses engagées chaque année sur votre imposition. Enfin, il existe des aides financières spécifiques pour les publics les plus fragiles (APA, PCH, etc.). Obtenez plus d'infos sur le site du Chèque emploi service universel (Cesu) et celui de la Fédération des particuliers-employeurs. ■ **Frédéric FERRAND**



## EXPOSITION

**Napoléon, légendes**

La légende napoléonienne a de multiples facettes. D'abord, celle que l'intéressé entreprit lui-même d'écrire, alors qu'il n'était encore qu'un jeune officier et qu'il s'employa à enluminer au fil de son ascension. Puis, après la chute de l'Empire et sa mort en exil, se fit jour un phénomène polymorphe qui s'affirma et grandit à la faveur du contexte politique de la Restauration mais aussi de l'éclosion du mouvement romantique européen. Au  $xx^e$  siècle, le cinéma devait donner un nouvel éclairage à ce personnage hors du commun, attisant encore son souvenir. L'exposition organisée par le Palais Fesch, en partenariat avec le Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, et la participation exceptionnelle de la Cinémathèque de Corse et de l'association La Corse et le cinéma explore les diverses façons dont un enfant d'Ajaccio, entré de son vivant, d'un pas décidé, dans la légende, s'y est maintenu. Une première section s'intéresse aux retours inattendus qui ont jalonné l'épopée de Napoléon, emblématiques d'une capacité à prendre l'adversaire de court, devancer et maîtriser les événements. Au point que même après l'exil puis sa mort à Sainte-Hélène, ses partisans espèrent longtemps son retour. Attente en partie comblée en 1840 avec le transport de sa dépouille à Paris et son inhumation aux Invalides. Une autre section est consacrée aux jalons mythiques de l'épopée, des succès aux échecs, de l'ascension irrésistible à la descente au enfers. La troisième section se penche sur la légende envisagée sous l'angle des arts et de la littérature romantique : Napoléon lui-même, en communicant inspiré, faisait le rapprochement entre son destin et celui de personnages historiques ou mythiques, et peintres ou poètes lui emboîtèrent le pas. La quatrième se focalise sur le souvenir de l'Empereur mis sous l'éteignoir durant la restauration des Bourbons, la mémoire étant alors perpétuée via des portraits que l'on dissimulait ou des objets d'apparence anodine, les artisans faisant montre d'une grande créativité pour produire ces images ou objets « séditeux », signes de fidélité, de nostalgie, mais aussi d'hostilité au retour de l'Ancien Régime. Une situation qui changea après la Révolution de juillet, la montée sur le trône de Louis-Philippe d'Orléans puis la création du musée de l'histoire de France, exprimant une volonté de réconciliation avec le passé. La quatrième section est dédiée à la fondation du Second Empire et à la manière dont Louis-Napoléon Bonaparte sut tirer le meilleur parti du souvenir de son oncle pour favoriser son ascension. Enfin la dernière section traite de la diffusion de la légende via le septième art, lui redonnant, dès le temps du cinéma muet, une portée internationale.

Du 2 juillet au 4 octobre. Palais Fesch- Musée des Beaux-Arts, Ajaccio. ☎ 04 95 26 26 26 & [www.musee-fesch.com](http://www.musee-fesch.com)



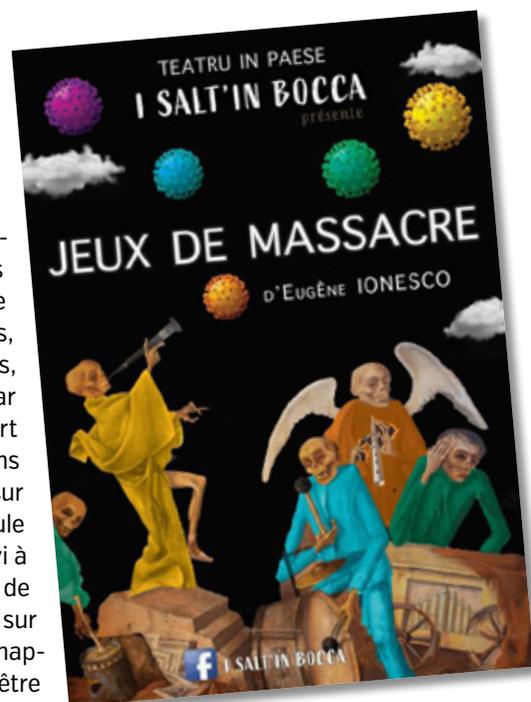
Oscar Rex, C'est fini : Napoléon Ier à Sainte-Hélène/© RMN-Grand Palais (Ruell-Malmaison, musée national du château de Malmaison)/ image RMN-G

## THÉÂTRE

**Jeux de massacre**

Inspirée du *Journal de l'année de la peste* de Daniel Defoe, cette pièce d'Eugène Ionesco s'intitulait initialement *L'Épidémie*. Représentée pour la première fois en 1970, elle a pour thème une épidémie qui s'abat sur une ville, laquelle se retrouve alors placée sous quarantaine, afin d'éviter que le mal ne gagne tout le pays. Personne n'est épargné, pas plus les pauvres que les riches et les puissants, et la population se retrouve prisonnière, livrée à elle-même face à ce fléau qui fauche au hasard. En une succession de tableaux brefs, *Jeux de massacre* montre les réactions des uns et des autres -paysans, riches bourgeois, intellectuels, scientifiques, pauvres- la manière dont ils font face ou non. Beaucoup, par exemple, tentent de trouver à tout prix une explication voire une justification à cette mort qui surgit, refusent de croire qu'elle puisse frapper sans discernement. Des médecins trouvent là l'occasion de décrocher une tribune, de pérorer, de tenter de faire autorité sur le sujet... et s'écharpent à la moindre occasion, tout en renvoyant les malades à leur seule responsabilité : s'ils tombent comme des mouches, c'est forcément qu'ils n'ont pas suivi à la lettre les préceptes des médecins ! D'autres tentent de tirer le meilleur parti possible de la situation, afin d'imposer leurs vues, régenter leurs concitoyens ou réaliser des profits sur leur dos. D'autres, encore, choisissent de se réfugier dans le déni et de croire qu'ils réchapperont de cette épidémie, grâce à la religion à laquelle ils appartiennent ou au fait d'être un membre respecté d'une classe sociale jusque là réputée intouchable... Mais rien n'y fait. Toutes les affirmations, toutes les croyances, toutes les tentatives visant à se soustraire à l'inéluctable semblent vouées à l'échec et ont souvent pour seul effet de précipiter la perte des protagonistes, les envoyant rejoindre la pile des corps qui s'entassent, de façon inquiétante et grotesque. Tout en traitant d'un thème on ne peut plus sérieux, Ionesco a pris un malin plaisir à verser dans le burlesque, la farce féroce, en prenant soin de faire monter la tension, passant de quelques cas presque anecdotiques qui, dans un premier temps, n'alarment guère, jusqu'à une véritable hécatombe. Tout cela nous rappelle quelque chose, bien sûr. Certains nous diront peut-être qu'il y a 50 ans, déjà, tout était là, tout était écrit ! Coïncidence, vraiment ? Croyez-vous ? Sans doute pas, en tout cas, dans le choix de la compagnie Salt'in Bocca de revisiter cette pièce où le grave et le comique s'enlacent pour exécuter une java macabre et susciter un rire qu'on espère libérateur.

Le 3 juillet 2021, 21 heures Cour carrée de l'hôtel de ville, Bonifacio. ☎ 04 95 10 24 51 & [www.bonifacio.fr/a-voir-a-faire/agenda/](http://www.bonifacio.fr/a-voir-a-faire/agenda/)



# APRÈS LE COVID, DES VAGUES D'UN AUTRE GENRE DÉFERLENT SUR LA CORSE

CAMBIANI I TEMPI,  
MICCA U CURAGHJU



**A**vec la fin des restrictions de déplacements, en juin 2020, la vie revient peu à peu à la normale après un printemps confiné. En Corse, on s'inquiète pour la saison touristique qui s'annonce mauvaise et des répercussions qui pourraient s'ensuivre. Mais dans le même temps, la crainte de voir le virus ramené dans les bagages des touristes et d'essuyer une nouvelle flambée épidémique est également très forte sur l'île. D'autant que le Green Pass voulu par le Conseil exécutif de Corse a été rejeté par le gouvernement. Tout au plus, on conseille aux voyageurs volontaires de passer un test préventif avant de venir. Pour lutter contre tout rebond de l'épidémie, les préfectures et l'Agence régionale de santé annoncent finalement la mise en place de caméras thermiques dans les aéroports et les ports de l'île pour début juillet. Destinés à détecter d'éventuelles poussées de fièvre des voyageurs, ce dispositif ne rassure pas grand monde, a fortiori quand on sait qu'il n'existe aucune vraie contrainte pour ceux dont la température serait effectivement supérieure à la normale.

Pendant ce temps-là, deux mois et demi après le premier tour, de nombreuses villes insulaires élisent leur maire. Si à Ajaccio Laurent Marcangeli a récupéré son fauteuil dès mars, il n'en va pas de même dans la seconde ville de Corse, où une triangulaire se joue entre le maire sortant, Pierre Savelli, la liste Uniti per Bastia, menée par Jean-Sébastien De Casalta aux côtés de Jean Zuccarelli et Jean-Martin Mondoloni, et la liste de Julien Morganti. À Porto-Vecchio, fort de ses résultats au 1<sup>er</sup> tour, Jean-Christophe Angelini se met à rêver grâce à ses plus de 44 % au premier tour. Pour sa quatrième participation à cette élection, il espère bien enfin ravir le fauteuil de maire à George Mela et mène campagne tambour battant. La suite lui donnera raison. Le 28 juin, il prend enfin les rênes de la cité du sel, gouvernée de longue date par la droite, adoubé par 54,85 % des votants, tandis qu'à Bastia, Pierre Savelli conserve lui aussi son siège grâce à 49,37 % des suffrages. Mais plus loin que ces deux grandes villes, la vague nationaliste va aussi toucher des communes moins importantes de l'île. Ainsi, à Ile-Rousse, Angèle Bastiani (51,8 % des voix) prend la place de Jean-Jo Allegrini-Simonetti avec sa liste plurielle composée notamment d'élus nationalistes. À Figari c'est Jean Giuseppi, proche de Jean-Guy Talamoni, qui est élu avec 53,12 % de voix, alors qu'à Luri, Anne-Laure Santucci, conseillère territoriale Femu a Corsica, est la première femme à devenir maire. Début juin, c'est une autre vague qui déferle sur la Corse. Lancé

sur le réseau social Twitter, le #Iwas suivi d'un âge permet à des victimes d'abus sexuels de briser le silence. Et les témoignages d'insulaires, jeunes et moins jeunes, se répandent comme une trainée de poudre. Des filles majoritairement, mais aussi quelques garçons, viennent courageusement raconter les circonstances de leurs agressions, souvent passées sous silence pendant de nombreuses années. Et l'horreur ne cesse d'aller crescendo. Viols pédo-philes, commis par des parents, ou par des amis de la victime, rapidement les témoignages se comptent par dizaines. Une onde de choc s'abat sur notre territoire que l'on pensait somme toute un peu préservé de ces faits. Pour faire écho à cette libération de la parole, le 21 juin, une première manifestation est organisée par deux jeunes victimes dans les rues de Bastia. Dans une grande émotion, plusieurs centaines de manifestants défilèrent derrière des banderoles telles que «*Protégeons nos filles, éduquons nos fils*» et «*La peur change de camp*». Profitant de la médiatisation qui entoure ce moment, les victimes demandent à ce qu'enfin leurs plaintes soit prises en compte et que la justice les écoute. Cette fois elles ne se tairont plus.

Le 11 juin, ce sont des vagues d'eau qui s'abattent sur Ajaccio. Durant deux heures, la partie est de la ville est touchée par des pluies torrentielles qui emportent voitures et autres containers de tri. La galerie des Salines se trouve inondée, tandis que les locaux des associations Sulidarità et des Restos du cœur seront complètement noyés. Fort heureusement, même si des dizaines de personnes devront être évacuées, parfois piégées dans leurs voitures, aucun blessé ne sera à recenser. ■ MP

## Un an plus tard

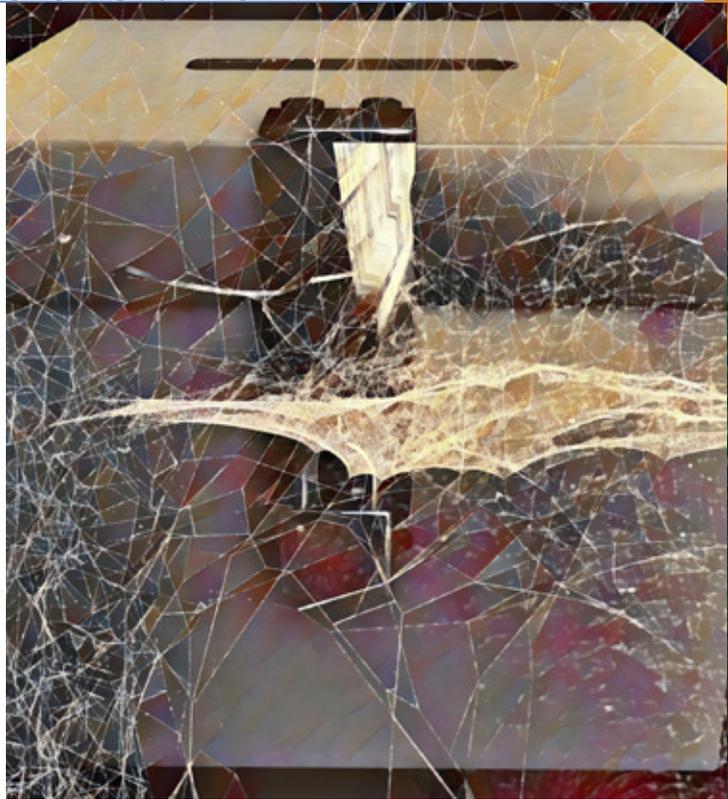
On votait à nouveau en ce mois de juin 2021. Et les nationalistes ont réussi un nouveau coup de force en s'imposant dès le 1<sup>er</sup> tour comme la tendance majoritaire sur l'île. Au point que pour le second tour des élections territoriales, ne restent en course que les trois listes de Gilles Simeoni, Jean-Christophe Angelini et Paul-Félix Benedetti, ainsi que la liste d'union de la droite portée par Laurent Marcangeli.

Un an après le mouvement #Iwas, l'association Zitelle in zerga, créée par de jeunes victimes, continue d'aider les victimes d'abus sexuels et de défendre leurs droits. Elle prévoit d'ailleurs une nouvelle manifestation le 26 juin. ■ MP

# CARNETS DE BORD

## ABSTENTION, PRÉSIDENTIELLE ET TOUR DE FRANCE

par Béatrice HOUCHARD



« Deux Français sur trois »: c'était, en 1984, le titre d'un livre écrit par Valéry Giscard d'Estaing. L'ancien Président de la République, disparu le 2 décembre 2020, n'aurait pu imaginer que les deux tiers de citoyens qu'il entendait alors rassembler se transformeraient, au fil des décennies, en deux tiers d'abstentionnistes. Plus de 66 % de Français qui, au moment d'élire conseillers régionaux et départementaux, restent chez eux ou vont se promener, c'est une claque aussi voire plus violente que celle qu'a reçue Emmanuel Macron le 8 juin dans la Drôme. Seuls les Corses ont sauvé l'honneur avec « seulement » 42,92 % d'abstention.

On pourra toujours avancer de fallacieuses explications: il faisait beau (ou il pleuvait), il y avait du football à la télévision, c'était la fête des pères, les électeurs ont préféré s'attabler aux terrasses enfin rouvertes, il y a encore la peur du Covid, etc. Rien ne tient. Quand on veut voter, on trouve toujours un moment, et le temps passé dans l'isoloir n'empêche pas d'aller boire un verre, d'offrir un cadeau à son père, de se protéger avec son masque ou de regarder le foot. Ce qui frappe le pays est bien plus grave que ces explications de circonstances qui rappellent l'allusion aux « pêcheurs à la ligne » d'antan.

Le dessinateur Xavier Gorce a peut-être résumé l'ampleur du désastre en faisant dire à son emblématique pingouin: « *Ce n'est pas de l'abstention. J'ai voté « rien à foutre » depuis chez moi.* » Si les Français avaient voulu manifester une quelconque colère, tout droit issue du mouvement des Gilets jaunes, ils pouvaient voter pour les listes du Rassemblement national ou celles de la France insoumise, comme lors de précédents scrutins. Ou choisir les listes « antivax » ou vaguement complotistes, qui ont bu une tasse salutaire. Mais non, ils ont manifesté en s'abstenant ce qui ressemble à un mélange d'indifférence, de mauvaise humeur et, pire, de résignation.

Recueillies dans les médias, les petites phrases des abstentionnistes ressemblent souvent à « *ça ne sert à rien, ça ne changera pas ma vie, ça n'améliorera pas ma situation personnelle.* » Pourtant, la construction des lycées, les transports, l'économie (dont s'occupe la région), l'entretien des routes, le RSA, l'aide qui per-

met aux personnes âgées de payer une partie des frais de l'Ehpad (dont traite le département), ce n'est pas rien. Encore faut-il le savoir. La presse écrite, notamment régionale, en a beaucoup parlé. Encore faut-il la lire. De toute évidence, l'information n'est pas passée.

Le plus inquiétant se trouve dans la répartition des abstentionnistes, analysée par les études d'après vote: on estime que plus de 80 % des 18-24 ans n'ont pas voté, mais on voit que c'est aussi le cas d'un Français sur deux chez les plus de 65 ans. Si même les « boomers » boudent les urnes, c'est que le malaise doit être bien profond.

On peut toujours fustiger ces irresponsables qui n'ont pas voté, leur faire la morale. Voire, comme l'a fait Marine Le Pen, « engueuler » ses propres électeurs (pas sûr qu'elle ne provoque pas l'effet inverse au second tour!) comme *Libération* avait en 2005 morigéné les électeurs qui, les vilains citoyens, avaient osé voter non au référendum sur la Constitution européenne.

Arrêtons-nous sur ce référendum, essentiel à plus d'un titre. Quand il fut annoncé par Jacques Chirac, tout le monde ou presque dit la même chose: 1/ Ça n'intéressera pas les Français. 2/ La réponse sera « oui ». On connaît les résultats quelques mois plus tard: presque 70 % de participation et un « non » qui recueille 54,67 % des voix. Entre les deux, il y avait eu une longue campagne et beaucoup de pédagogie. Les journaux et de nombreux livres sur le sujet s'étaient très bien vendus pendant la campagne électorale. Les 42 millions d'électeurs avaient reçu l'intégralité du Traité dans leur boîte aux lettres. On ne dira évidemment pas qu'ils le lurent tous. Mais l'intérêt fut au rendez-vous, dopant la participation. Le mode de scrutin était clair, le débat le fut aussi, avec sans doute son lot de ce qu'on n'appelait pas encore des « fake news ». Mais il en va toujours ainsi.

Quelle conséquence en tirer au regard de l'abstention de ce dimanche? Peut-être que la participation est au rendez-vous quand les enjeux sont clairs et qu'on ne mélange pas tout: en nationalisant la campagne, le président de la République, les dirigeants des partis et une partie des médias ont sans doute commis une mauvaise action. Non, les régionales et les départementales, avec



leurs modes de scrutin obscurs (voir ICN 6877) ne sont pas le premier tour de l'élection présidentielle. Il s'agit d'enjeux importants mais locaux. Le vote des courageux qui sont allés aux urnes va d'ailleurs dans ce sens : en plaçant très nettement en tête les présidents sortants de droite, du centre ou de gauche, c'est bien ce qu'ils ont dit. Xavier Bertrand, Valérie Pécresse, Hervé Morin, Laurent Wauquiez, Marie-Guite Dufay, François Bonneau, Alain Rousset et Carole Delga récoltent les fruits de leur politique, plutôt jugée efficace, notamment pendant la pandémie. Aux élections départementales, la « prime au sortant » a également été de mise.

### ET 2022 ?

Peut-on tirer des leçons de ce 1<sup>er</sup> tour des départementales et régionales pour l'élection présidentielle ? Oui, mais avec des pinnettes. Dans les Hauts-de-France, Xavier Bertrand a marqué des points pour imposer sa candidature à son ancien parti, Les Républicains. En Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez peut penser de même ainsi que Valérie Pécresse, si elle est (c'est probable) réélue dimanche en Ile-de-France.

Au-delà, méfiance de rigueur ! La gauche fait des voix localement mais le Parti socialiste n'a pas de vrai leader national et ses alliances d'entre deux tours ne vont pas clarifier les relations avec les écolos et La France insoumise. Les Républicains dominent mais n'ont pas encore choisi leur champion pour 2022. La République en marche est inexistante localement mais, si le macronisme commence et finit avec Emmanuel Macron, celui-ci peut encore gagner seul. Le Rassemblement national, plombé par l'abstention des jeunes et des classes populaires, boit la tasse mais ses électeurs peuvent revenir dans un an pour Marine Le Pen, et il est tout de même présent dans tous les seconds tours en métropole, ce qui était inimaginable il y a dix ans. Il garde enfin une toute petite chance de gagner la région Paca avec Thierry Mariani, même si Renaud Muselier est désormais le favori.

«*Et si ce n'était pas eux ?*» affiche à la une le quotidien *Libération* le 22 juin, sur les profils d'Emmanuel Macron et de Marine Le Pen. Mais où a-t-on cru sérieusement que le second tour de 2022, ce match retour dont les Français semblent ne pas vouloir, était

déjà joué ? Dans le passé, on a célébré par avance des candidats qui ne sont jamais devenus Présidents de la République, voire qui n'ont pas même été candidats. Faut-il rappeler Raymond Barre, Edouard Balladur, Dominique Strauss-Kahn et Jacques Delors ? Or l'une des clés de l'abstention est là aussi : de même que l'adoption parlementaire d'un Traité européen après leur « non » au référendum de 2005 est resté dans la gorge de beaucoup d'électeurs, l'annonce d'un duel garanti entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen avant que le vote ait lieu est aussi une raison de l'indifférence ou de la résignation. Puissent les médias nationaux retenir la leçon. Entre nous, c'est sans doute un vœu pieux...

### DE BREST À PARIS

Respirons un grand coup : le Tour de France retrouve le mois de juillet et s'élance le 26 juin de Brest. Rennes avait décliné la proposition, les élus écolos ne goûtant guère le vélo que sur les pistes cyclables et n'ayant aucune idée des efforts des organisateurs pour préserver la planète en traversant le pays. On n'avait pas boudé le Tour automnal du cru 2020, qui s'était déroulé en septembre comme ses deux homologues d'Italie (le « Giro ») et d'Espagne (la « Vuelta »). Soit dit en passant, les instances organisatrices de courses cyclistes méritent un coup de chapeau : malgré le Covid-19, toutes les principales courses ont pu se dérouler depuis un an, à l'exception de Paris-Roubaix (deux fois) et des Quatre jours de Dunkerque, interdits par le préfet du Nord.

Trois semaines durant, de Brest à Paris en passant par Mûr-de-Bretagne, Tours, Tignes, Malaucène, Carcassonne, Andorre et Saint-Emilion, sans oublier les deux escalades du Mont Ventoux le 7 juillet, le Tour offrira son lot habituel de spectacle et de sport. Il sera, jusqu'à la finale de l'Euro le 11 juillet, concurrencé par le football. Mais il n'est pas interdit d'aimer les deux.

Pardonnez-moi si je me répète, mais quand on suit le peloton du Tour dans la caravane des suiveurs, on ne voit qu'une chose sur le visage de la foule massée sur les bas-côtés de la route : un sourire. Ce seront normalement 3 383 kilomètres de sourire. Après seize mois de pandémie et d'interdictions en tout genre, un peu de bonheur partagé ne se refuse pas. ■



**AGIR  
PLUS**

## SOLUTION EAU CHAUDE

Bénéficiez de nos Primes

CHAUFFE-EAU SOLAIRE

jusqu'à **2 000€**

CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE

jusqu'à **1 800€**

## FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économies d'énergie sur [corse.edf.fr/agirplus/](http://corse.edf.fr/agirplus/) et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES  
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :  
[corse.edf.fr/agirplus/](http://corse.edf.fr/agirplus/)

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.